

## PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

### SOCIÉTÉS COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES (COMPTES ANNUELS)

#### BANQUE ACCORD

Société anonyme au capital social de 28 795 040 €  
Siège social : 40, avenue de Flandre, 59170 Croix.  
546 380 197 R.C.S. Roubaix.

#### A. — Rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Chers actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte (ordinaire et extraordinaire) pour vous rendre compte de l'activité de la Société durant l'exercice clos le 31 Décembre 2010 et pour soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Vos commissaires aux comptes vous donneront toutes informations sur la régularité, la sincérité et l'image fidèle des comptes qui vous sont présentés. De notre côté, nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions et tous renseignements complémentaires qui pourraient vous paraître opportuns.

Par ailleurs, il est rappelé qu'il a été également établi un rapport de gestion pour les comptes consolidés.

Nous reprenons ci-après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

#### I. — Activité de la société (Art L232-1 du code de commerce et D 148 du décret du 23 mars 1967)

Environnement économique. — Le PIB de la France a progressé de 1,6% en 2010 après un recul de 2,3% en 2009.

Ce résultat, supérieur aux attentes, s'explique par deux facteurs : l'investissement des entreprises et la consommation des ménages.

Au niveau de l'emploi, 170 000 postes ont été créés cette année, une amélioration qui ne permet pas de compenser les suppressions d'emploi de l'année 2009.

La détention de crédits s'élève à 49,5% en 2010, en baisse de 1,3 point par rapport à 2009. Dans ce contexte, le crédit à la consommation a pourtant réussi à progresser de 2% en 2010 après un recul de 13% l'année précédente (source ASF).

Faits marquants et activité de l'exercice. — Les faits qui ont particulièrement marqué l'année 2010 pour Banque Accord sont :

— Lancement de la carte bancaire avec option Débit / Crédit qui permet aux clients de payer partout dans le monde selon trois options de paiement : comptant, crédit en 3 fois ou crédit renouvelable

— Lancement du site mobile BA.fr

— Baisse du coût du risque grâce au plan d'action mis en oeuvre en 2009 et poursuivi sur toute l'année 2010

Il n'y a pas d'évènement post clôture significatif intervenu entre la clôture des comptes le 31 décembre 2010 et la date d'établissement du présent commentaire d'activité.

1. Chiffres clés. — La production cumulée crédit s'élève à 1 224 M€ (+ 5% / 2009) et la production comptant à 4 536 M€ (+ 1% / 2009). L'encours après neutralisation de l'opération de titrisation a régressé de 4% à 1,74 milliard d'euros.

Le nombre de clients est en progression de 7% avec 3,520 millions de clients.

2. Produits et enseignes. — Le succès de notre produit PNFCB (solution de financement en 3 ou 4X par carte bancaire) auprès des enseignes internet nous a permis de pratiquement multiplier la production par trois sur ce produit.

La Garantie des Moyens de Paiement (GMP), qui permet au client d'assurer l'ensemble de ses moyens de paiement, continue de séduire les clients de notre enseigne partenaire Auchan. Les perspectives d'avenir sur ce produit sont donc très encourageantes.

3. Résultats de l'exercice 2010. — Les produits d'exploitation bancaire atteignent 296 M€ en 2010, pour 59 M€ de charges. De ce fait, le produit net bancaire baisse de 6,18% et se situe à 237 M€, pour 253 M€ en 2009.

Le coût du risque s'établit à 76,3 M€.

Le bénéfice net comptable après impôts s'élève à 12,9 M€.

Le total du bilan s'élève à 2 480,7 M€.

4. Perspectives pour l'année 2011. — Les perspectives de 2011 en France font état d'une croissance semblable à celle de 2010, autour de 1,4%.

La réduction des déficits publics est un enjeu clé de 2011, le déficit public s'étant établi à 7,7% du PIB (un niveau record) en 2010. Le gouvernement a pour objectif de baisser ce déficit, par une maîtrise des dépenses et notamment une réduction des effectifs de la fonction publique.

L'inflation, quant à elle, devrait rester assez proche de celle constatée en 2010 (1,8%), entre 1,5% et 2% même si on constate une tension sur décembre 2010 et janvier 2011. Une augmentation des taux directeurs est anticipée sur 2011, leur niveau étant au plus bas (1%) depuis mai 2009.

Banque Accord a prévu en 2011 de poursuivre sa politique de recrutement clients dans ses enseignes partenaires et notamment d'accompagner Auchan l'année de ses 50 ans.

D'une manière générale le travail sur le CRM sera renforcé et accéléré afin d'apporter aux clients des solutions adaptées. De même, la présence en magasins couplée à la coopération étroite avec ces derniers sera renforcée afin de transformer les innovations en succès.

En France les travaux engagés pour généraliser le paiement en 3 fois directement sur le terminal de paiement partout dans le monde seront poursuivis et achevés.

Sur le plan des Ressources Humaines, 2011 verra naître l'école du CRM après le succès de l'école des ventes et l'école du management en 2010, et de l'école du Crédit en 2009.

Banque Accord restera très prudente et rigoureuse sur la gestion du risque client, de l'octroi au recouvrement afin de continuer la baisse entamée en 2010 et ainsi compenser en partie une augmentation anticipée des taux de refinancement.

#### 5. Principaux risques auxquels est soumise banque accord :

— Exposition aux risques de liquidité : Pour consolider sa liquidité disponible, Oney Banque Accord a pris deux types de mesures.

– D'une part, elle a mis en place et renouvelé durant l'année 2010 des lignes de crédits bancaires confirmées pour 185 M€ pour 4 ans, dont 100 M€ de tirées et 85 M€ de back up. Renouvellement de la ligne de back up « Club deal » à hauteur de 475 M€ pour 5 ans.

– D'autre part, fin 2009 un Fond Commun de Titrisation, auto-détenu, a été créé afin de permettre l'accès au refinancement REPO de la Banque centrale à hauteur de 240 M€. Seulement 25M € sont utilisés au 31/12/2010 pour faire tourner le programme, le reste étant conservé en disponible de super backup en cas de crise.

Un stress test fait apparaître, dans le cas d'un assèchement total du marché, un excédent de liquidité tout au long de l'année 2011 (après tirage de nos lignes bancaires à ce jour non utilisées).

Oney Banque Accord a enfin durci encore son ratio interne de couverture pour couvrir à tout moment ses besoins par des ressources confirmées ayant encore 12 mois avant échéance.

— Exposition au risque de taux d'intérêt : la politique financière d'Oney Banque Accord vise à protéger la marge financière contre les évolutions futures des taux d'intérêt. Elle couvre donc le risque de taux issu de ses encours de prêt à taux fixe. Cette couverture consiste à adosser mensuellement l'amortissement de l'encours de prêt à taux fixe à un refinancement de même nature ou à utiliser des produits dérivés.

Pour ce qui est de la couverture des encours d'emprunts à taux révisable et compte tenu des possibilités de répercuter commercialement une hausse de taux aux clients, Oney Banque Accord ne couvre pas systématiquement ce risque.

— Exposition au risque crédit à la clientèle : Malgré la dégradation de l'environnement économique marquant l'année 2010, Oney Banque Accord a réussi à améliorer son coût du risque sur la majorité de ses filiales. Cette amélioration a néanmoins eu comme conséquence un ralentissement sensible de la progression de l'encours.

Les principales clés de cette réalisation résident dans trois domaines :

La réduction de l'exposition aux risques : le développement des portefeuilles les plus exposés au risque a été limité par une politique d'engagements adaptée au risque client. On mesure une diminution certaine du risque de portefeuille.

Le renforcement de la sélection des risques : les principaux processus de sélection des risques ont été resserrés en vue de la réduction du risque d'octroi. Dans l'ensemble des filiales, le risque des nouvelles générations s'oriente à la baisse.

L'investissement du Recouvrement d'impayé : la politique de renforcement des moyens et des ressources affectées au recouvrement d'impayés s'est poursuivie en 2010 et ce dans l'ensemble des filiales. Les règles de recouvrement ont été adaptées au nouveau contexte économique. Oney Banque Accord a en outre développé avec succès une politique active de prévention de l'impayé permettant de traiter des situations-clients délicates sans pour autant procéder à du recouvrement de créances.

6. information relative aux délais de paiement. — Les dettes envers les fournisseurs s'élèvent à 1 885 K€ au 31.12.10.

La décomposition au 31.12.2010 du solde des dettes à l'égard des fournisseurs est la suivante :

Total	Moins de 30 Jours	30 à 45 Jours	45 à 60 Jours	60 à 90 Jours	Plus de 90 Jours
1 885 milliers d'euros	1 745 K€	136 K€	4 K€	5 K€	- 5 K€

7. Activité en matière de recherche et développement. — La nécessité pour les banques d'améliorer leur activité agit comme moteur important de l'innovation. Banque Accord a le souci constant de développer les outils les plus performants afin de permettre une meilleure gestion de ses activités quotidiennes et, par conséquent, un service plus adapté aux besoins de ses clients.

La veille technologique des ingénieurs est permanente. Banque Accord est constamment à l'écoute des nouvelles technologies et innovations du marché qu'elle pourrait exploiter au travers de ses infrastructures et, ainsi, apporter des améliorations substantielles à ses produits.

De nombreux développements spécifiques innovants sont également réalisés directement au sein de son service informatique. La volonté de Banque Accord d'aller plus avant l'oblige à créer des solutions complètement innovantes, dans un environnement où les exemples sont rares voire inexistantes.

## II. — Organe de direction de la société (Art D 148 al 1 du décret du 23 mars 1967)

Suivant décision du 26/08/2010, il a été procédé à la nomination de Monsieur Régis DEGELCKE en qualité d'administrateur de la Société.

Le reste des organes de direction de la Société demeure inchangé.

## III. — Présentation des comptes et méthodes d'évaluation (Art L 232-6 du Code de Commerce)

Les comptes annuels ont été établis et présentés conformément aux principes et méthodes définis par le règlement CRC n°99-03 du 29 avril 1999 relatif à la réécriture du plan comptable général et aux nouvelles règles comptables CRC n° 2000-06 relatif à la comptabilisation des passifs et CRC n° 2002-10 relatives à l'amortissement et à la dépréciation des actifs, modifiées par les règlements CRC n°2003-07 et n°2004-06 relatifs à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs.

Les conventions suivantes ont notamment été appliquées :

— Continuité de l'exploitation

— Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre

— Indépendance des exercices.

## IV. — Prise de participations ou de contrôle significatives (Art L 233-6 du Code de Commerce)

Nous vous informons que, durant l'exercice, la société n'a pris aucune participation significative.

## V. — Participations croisées et actions d'autocontrôle (Art D 251 al 2 et L 233-13 du Code de Commerce)

Aucune aliénation d'actions n'a dû intervenir aux fins de supprimer des participations croisées.  
La société détient, dans le cadre des actions d'autocontrôle, 3374 actions soit 0,23 % du capital.

**VI. — Capital social**  
**(Art L225-102 et L225-211 du Code de Commerce)**

Les salariés de la Société sont titulaires de parts du Fonds Commun de Placement VALACCORD lequel détient 1,52 % du capital de la Société au 31 décembre 2010.

Suite à la levée d'options de souscription intervenue le 2 juillet 2010 dans le cadre de l'autorisation donnée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires en date du 25 février 2005, le Conseil d'administration du 26 août 2010 a constaté la réalisation de l'augmentation de capital d'un montant de 100.580 euros, par la création de 5.029 actions d'une valeur nominale de 20 € chacune.

Dès lors, le capital social effectif s'élève à 28.795.040 € divisé en 1.439.752 actions de 20 € chacune.

**VII. — Affectation du résultat.**

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice net soit 12.935.470,37 € de la manière suivante :

Réserve légale :	10 058 €
Dividende :	3 880 641,11 €
Autres réserves :	9 044 771,26 €

Conformément à la loi, il est rappelé qu'aucun dividende n'a été mis en paiement au titre des trois exercices précédents.

Nous vous demandons également d'approuver les dépenses suivantes, non déductibles des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés, conformément à l'article 223 quater et quinquies du C.G.I. :

— Amortissement excédentaire des véhicules de location : 40.000 €

**VIII. — Informations concernant les mandataires sociaux**  
**(Art L225-102 al 3 du Code de commerce)**

Nous vous rendons compte ci-après de la liste des mandats et fonctions de chaque mandataire social exercés dans toute société, durant l'exercice social :

Degelcke Régis	Administrateur	Banque accord sa	France
	Gérant	HYPERBATI SNC	France
	Gérant	SOCIETE NOUVELLE DE DISTRIBUTION SNCCV	France
	Président du CA	SOCOBRI SA	France
	Administrateur	SOCOBRI SA	France
	Président du CA	JMG SA	France
	Administrateur	JMG SA	France
	Président du CA	MARIUS FERRAT PROMOTION SA	France
	Administrateur	MARIUS FERRAT PROMOTION SA	France
	Administrateur	BRICOMAN SA	France
	Directeur Général Délégué	GROUPE ADEO SA	France
	Président	SOCIETE DE RECHERCHES DE SYNERGIES (SAS)	France
	Gérant	MAROBÉ (Sté CIVILE)	France
	Gérant	SCI LE ROCHER	France
Delom de Mezerac Xavier	Administrateur	Banque accord sa	France
	Contrôleur de gestion	SERVICIMMOG GIE	France
	Administrateur	AUCHAN USA INC	Etats Unis
	Director	SUN HOLDING GREATER CHINA CO LTD	Hong Kong
	Director	AUCHAN CHINA HONG KONG CO LTD	Hong Kong
	Membre du Conseil de Surveillance	AUCHAN POLSKA SP ZOO	Pologne
	Représentant permanent de MONICOLE, Director	RT MART INTERNATIONAL LTD	Taiwan
	Président du CA	GESARE SA	Luxembourg
	Administrateur	GESARE SA	Luxembourg
	Représentant Permanent Groupe Auchan, Président	SOFINANCE SAS	France

	Représentant Permanent Groupe Auchan, Président	SOFINEX SAS	France
	Président du CA	AUCHAN COORDINATION SERVICES SA	Belgique
	Administrateur	AUCHAN COORDINATION SERVICES SA	Belgique
	Représentant Permanent de la société Sofinex, gérant	SODIVRAC SAS	France
	Gérant	SCI DU ROY	France
Fauvet vincent	Administrateur	Banque accord sa	France
	Président du Directoire	TAPIS SAINT MACLOU SA	France
	Administrateur	ARG INTERNATIONAL SA	France
	Administrateur	DEVRESSE SA	France
	Administrateur	FIMITOBEL SA	France
	Gérant	1000 TISSUS PAPIERS PEINTS SARL	France
	Gérant	SAINT MACLOU NICE SARL	France
	Gérant	COSILY SARL	France
	Gérant	DECODEPOT SARL	France
	Gérant	FAIR PLANET SARL	France
	Président du Conseil d'Administration	ALLIED CARPETS PLC SA	France
	Gérant	MONDIAL SERVICES SARL	France
	Président Directeur Général	MONDIAL MOQUETTE SA	
	Président Directeur Général	CARPETLAND SUISSE SA	France
	Gérant	DECOSERVICE SARL	France
	Gérant	DEMO GROUP SERVICES SARL	France
	Gérant	1000 TISSUS PAPIERS PEINTS SARL	France
	Président	DECODEPOT SASU	France
	Gérant	MONDIAL SERVICES SARL	France
Guillemard jérôme	Président du Conseil d'administration	Banque accord sa	France
	Administrateur	BANQUE ACCORD SA	France
	Director	ACCORD CONSULTING COMPANY CO LTD	Chine
	Director	ONEY INSURANCE LIMITED CLS SA	Irlande
	Director	ONEY LIFE LIMITED CLS SA	Irlande
	Président	GEFIRUS SAS	France
	Administrateur	GEFIRUS SAS	France
	Gérant	SCI CAMPUS EDHEC	France
Mathias Henri	Administrateur	Banque accord sa	France
	Vice-président	AUCHAN France SA	France
	Administrateur	AUCHAN France SA	France
	Gérant	OIA SNC	France
	Chairman of the Board	AUCHAN INTERNATIONAL SHANGHAI (Company Limited)	Chine
	Director	AUCHAN USA INC	Etats Unis
	Chairman of the Board	AUCHAN USA INC	Etats Unis
	Président du CA	AUCHAN INTERNATIONAL SA	Luxembourg
	Administrateur	AUCHAN INTERNATIONAL SA	Luxembourg
	Président du CA	ZENALCO SA	Espagne
	Administrateur	ZENALCO SA	Espagne
	Représentant permanent de GROUPE AUCHAN, Président	LITTLE EXTRA SAS	France
	Président du Conseil de surveillance	AUCHAN MAGYAR KFT	Hongrie
Mulliez Gérard	Administrateur	Banque accord sa	France

	Gérant	SOCIETE CIVILE PAFIL	France
	Gérant	SOCIETE CIVILE FONTAINE 2003	France
	Gérant	SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DULE 01	France
	Gérant	SOCIETE CIVILE AMFIL	France
	Gérant	SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE FONTAINE	France
	Gérant	LE TERRAIN DU DOME société civile	France
	Gérant	SOCIETE CIVILE ARFIL	France
	Gérant	SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DU CHATEAU DE LA FONTAINE	France
	Président	AUSSPAR SAS	France
	Gérant	SC LES ETANGS société civile	France
	Gérant	RECUEIL 2007 SCI	France
	Administrateur	MACO PHARMA SA	France
	Membre du Conseil de Surveillance	MACO PRODUCTIONS SAS	France
	Représentant permanent d'AUSSPAR, membre du Conseil de Surveillance	VALTAO	France
	Gérant	SC LES BOIS	France
	Administrateur	PAMUB SA	France
	Administrateur	CONSOBIS	France
	Représentant permanent d'AUSSPAR, Administrateur de catégorie A	ACADIE	France
	Représentant permanent De BURGODAM, Administrateur de catégorie A	IFILE	France
	Membre du Conseil de Surveillance	VALKIA	France
Roche john	Administrateur	Banque accord sa	France
	Gérant	ETIMA Société CIVILE	France
	Administrateur	TECHNICOLOR	France
Viboud Jean-Pierre	Directeur général	Banque accord sa	France
	Vice Président	PAO DE ACUCAR SA	Portugal
	Président du CS	ARMONEY GIE	France
	Représentant de BANQUE ACCORD, Administrateur	ACCORDFIN ESPANA SA	Espagne
	Administrateur	ONEY SA	Portugal
	Director	ACCORD CONSULTING COMPANY CO LTD	Chine

**IX. — Tableau récapitulatif des délégations dans le domaine des augmentations de capital.  
(Art L225-100 du Code de commerce)**

Date de l'assemblée générale ayant délégué sa compétence	Portée de la délégation	Plafond maximum d'augmentation de capital	Durée de la délégation	Utilisation de la délégation
Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

**X. — Observations du comité d'entreprise.**

Le Comité d'Entreprise n'a émis aucune observation en application des dispositions de l'article [L 2323-8 du Code du travail](#).

**XI. — Situation des mandats d'administrateurs.**

Les mandats d'administrateur de Messieurs Vincent FAUVET, Gérard MULLIEZ et John ROCHE arrivant à échéance, nous vous proposons de renouveler leur mandat pour une durée de 6 années.

**XII. — Révision du montant de l'enveloppe des jetons de présence.**

Nous vous proposons de réviser le montant de l'enveloppe annuelle des jetons de présence pour le fixer à la somme de 100 000 €.

**XIII. — Augmentation de capital réservée aux salariés.**

Les salariés de la Société détenant moins de 3 % du capital de la Société, et dans le cadre de l'article L225-129-6 du Code de commerce, nous vous informons que pourrait être réalisée une augmentation de capital réservée aux salariés de la Société.

**XIV. — Contrôle des commissaires aux comptes.**

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, nous tenons à votre disposition les rapports de votre commissaire aux comptes. Par ailleurs, nous vous indiquons que la liste et l'objet des conventions ont été communiqués aux administrateurs et aux commissaires aux comptes. Nous espérons que les propositions qui précèdent recevront votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

Le Conseil d'administration.

**B. — Comptes annuels au 31 décembre 2010.****I. — Bilan au 31 Décembre 2010.**

(En milliers d'euros.)

<b>Actif</b>	<b>Notes</b>	<b>31/12/2010</b>	<b>31/12/2009</b>
Caisse, banques centrales, ccp		13 026	13 748
Créances sur les Etablissements de Crédit	3-A	393 687	304 184
A vue		7 625	2 994
A terme		386 062	301 190
Créances sur la Clientèle	3-B	976 442	1 048 920
Autres concours à la clientèle		976 442	1 048 920
Actions et autres titres à revenu fixe	3-C	661 961	645 341
Participations	3-D	111 271	88 856
Parts dans les entreprises liées			
Immobilisations incorporelles	3-E	2 901	2 159
Immobilisations corporelles	3-E	4 208	5 033
Actions propres	3-G	873	1 292
Autres actifs	3-F	18 280	25 807
Comptes de régularisation	3-H	298 064	308 244
Total de l'actif		2 480 713	2 443 584

<b>Hors bilan</b>	<b>Notes</b>	<b>31/12/2010</b>	<b>31/12/2009</b>
Engagements donnés	4-A	7 892 134	7 708 231
Engagements de financement		7 765 532	7 639 409
Engagements en faveur des établissements de crédit		148 432	238 510
Engagements en faveur de la clientèle		7 617 100	7 400 899
Engagements de garantie		119 622	57 047
Engagements d'ordre de la clientèle		2 406	580
Engagements d'ordre d'établissements de crédit		117 216	56 467
Engagements sur titres		6 980	11 775
Titres à recevoir		6 980	11 775

<b>Passif</b>	<b>Notes</b>	<b>31/12/2010</b>	<b>31/12/2009</b>
Banques centrales, ccp			
Dettes envers les Etablissements de Crédit	3-I	126 433	100 970
A vue		1 235	959
A terme		125 198	100 011
Opérations avec la clientèle		434 845	437 061

A vue		434 845	437 061
A terme		0	0
Dettes représentées par un titre	3-I	1 450 239	1 448 819
Emprunts obligataires		550 911	600 213
Autres dettes représentées par un titre		899 328	848 606
Autres passifs	3-J	83 306	82 428
Comptes de régularisation	3-K	71 157	76 748
Provisions	3-L	3 470	1 612
Dettes subordonnées	3-N	33 031	33 024
Capitaux propres	3-O	278 232	262 922
Capital souscrit		28 795	28 694
Prime d'émission		54 227	53 188
Réserves		179 289	162 354
Provisions réglementées	3-M	2 986	1 751
Résultat de l'exercice		12 935	16 935
Total du passif		2 480 713	2 443 584

Hors bilan	Notes	31/12/2010	31/12/2009
Engagements reçus	4-B	987 465	924 615
Engagements de financement		980 000	920 000
Engagements reçus d'Établissements de crédit		980 000	920 000
Engagements de garantie		7 465	4 615
Engagements reçus d'Établissements de crédit		7 465	4 615
Engagements sur titres			
Titres à recevoir			

**II. — Compte de résultat au 31 Décembre 2010.**  
(En milliers d'euros.)

Postes	Notes	31/12/2010	31/12/2009
Intérêts et produits assimilés	5-A	180 535	204 649
Intérêts et charges assimilées	5-A	-35 461	-53 469
Revenu des titres à revenu variable		8 222	5 001
Commissions (produits)	5-B	91 481	94 269
Commissions (charges)	5-B	-22 919	-22 524
Résultat sur portefeuille de négociation		16	-12
Résultat sur portefeuille de placement		105	36
Autres produits d'exploitation bancaire	5-C	27 389	25 494
Autres charges d'exploitation bancaire	5-C	-306	-648
Produit net bancaire		249 062	252 796
Charges générales d'exploitation	5-D	-129 877	-128 235
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations		-3 206	-2 851
Résultat brut d'exploitation		115 979	127 710
Coût du risque	5-D	-88 244	-90 163
Résultat d'exploitation		27 735	31 547
Gains ou pertes sur actifs immobilisés		-4 950	-251
Résultat courant avant impôt		22 785	31 296
Résultat exceptionnel avant impôt	5-D	-175	-54

Impôt sur les bénéfices	5-D	-8 440	-13 704
Dotations / reprises de provisions réglementées		-1 235	-603
Bénéfice total de l'exercice		12 935	16 935

### III. — Notes annexes (Base non consolidée)

#### I. – Faits significatifs.

— A la suite de l'exercice de stock options, Banque Accord SA a procédé à une augmentation de capital pour un montant de 100,6 milliers d'euros assortie d'une prime d'émission de 1 039,2 milliers d'euros, portant ainsi le capital à 28 795 milliers d'euros.

— A la suite de l'exercice du PUT détenu par le partenaire espagnol, Santander Consumer Finance, la participation de Banque Accord SA dans sa filiale espagnole, Accordfin, est passée de 51% à 100% en 2010 le 3 juillet 2010.

Par ailleurs, au cours de l'exercice, la valeur des titres de participations est passée de 19 180 milliers d'euros à 32 752 milliers d'euros du fait d'augmentations de capital.

— Du fait des pertes cumulées de sa filiale italienne, Oney SPA, Banque Accord SA a constaté une dépréciation des titres détenus d'un montant de 5 104 milliers d'euros.

— Banque Accord SA a créé le GIE ARMONEY avec le CREDIT MUTUEL ARKEA. Ce GIE a pour objectif de mettre en commun les activités de monétiques des deux partenaires.

— Banque Accord SA a procédé à des abandons de créances à titre commercial au profit de ses filiales :

– Accordfin España d'un montant de 3 611 milliers d'euros

– Nectar Italia d'un montant de 4 250 milliers d'euros

– Oney Roumanie d'un montant de 338 milliers d'euros

– Oney SPA d'un montant de 3 700 milliers d'euros

— Banque Accord SA a maintenu en 2010 sa notation financière Standard & Poor's : A/A1 (comme pour sa maison mère) assortie d'une perspective redevenue stable.

— Banque Accord SA a émis un EMTN à 4 en juillet 2010 pour 150 millions d'euros. Un emprunt obligataire de 200 millions d'euros étant arrivé à échéance en septembre 2010, l'encours obligataire de la banque est de 550 millions d'euros au 31 décembre 2010.

#### II. – Principes comptables.

##### A. Présentation des comptes.

Les états financiers de Banque Accord arrêtés au 31 décembre 2010 sont établis conformément aux dispositions du règlement n°2000-03 modifié par le CRC 2005-04 relatifs à la présentation des documents de synthèse individuels des entreprises relevant du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière.

Conformément à la législation en vigueur, les dotations et reprises de dépréciations/provisions ont été reclassées en produit net bancaire, en résultat d'exploitation ou en résultat exceptionnel selon leur nature.

##### B. Créances sur la clientèle.

1. Généralités. — Banque Accord applique le règlement du CRC 2002-03 du 12 décembre 2002 modifié par le CRC 2005-03 sur le risque de crédit.

1.1. Définition des créances. — Les créances douteuses sont les créances présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

— Lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins ;

— Lorsque la situation présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré ;

— S'il existe des procédures contentieuses.

La contagion est appliquée et consiste à étendre à toutes les créances d'un client le statut de douteux dès lors qu'au moins une de ses créances est douteuse. Les modalités de passage en pertes ou la définition des créances irrécouvrables (article 24 du CRC 2002-03 relatif au traitement du risque de crédit modifié par le CRC 2005-03) sont les suivantes :

— Les créances à la clientèle sont passées en perte en contrepartie du coût du risque lorsque le caractère irrécouvrable des créances est confirmé

— Ce caractère est confirmé lorsque les opérations de recouvrement automatique, amiable, précontentieuse et contentieuse (interne et externe) ne permettent pas de récupérer les sommes prêtées et que l'insolvabilité définitive du client est reconnue.

Parmi les encours douteux, Banque Accord distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis.

— Créances douteuses non compromises : Les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises ;

— Créances douteuses compromises : Ce sont les créances pour lesquelles les conditions de solvabilité de la contrepartie sont telles qu'après une durée raisonnable de classement en encours douteux, aucun reclassement en encours sain n'est prévisible. En tout état de cause, l'identification en encours douteux compromis intervient au plus tard un an après la classification en encours douteux.

1.2. Dépréciation des créances. — Dès lors qu'un encours de crédit présente un risque avéré, une dépréciation est constituée. Les encours servant de base à l'élaboration de ces dépréciations sont segmentés en fonction du degré de retard et de la situation des différents comptes. Les flux futurs attendus sont estimés selon une approche statistique fonction des données historiques d'encaissement sur ces différentes segmentations. Conformément au CRC 2002-03 modifié par le CRC 2005-03, les dépréciations sont égales à la différence entre les flux contractuels initiaux et les flux futurs attendus actualisés :

— au taux d'intérêt d'origine des encours correspondants pour les prêts à taux fixe

— au dernier taux effectif déterminé selon les termes contractuels pour les prêts à taux variables.

En application de l'article 6 du règlement CRC 2002-03 modifié par le CRC 2005-03 et de l'avis 2005-07 du CNC une décote relative aux créances restructurées est constituée. Les créances restructurées sont pour l'essentiel des créances issues du surendettement. La décote est calculée sur les encours sains et représente le manque à gagner actualisé entre le nouveau taux de la créance et le taux initial du prêt. La décote est enregistrée en coût du risque au moment de sa constitution ; puis, elle est reprise dans la marge d'intérêt.

1.3. Commissions sur activités de crédit. — Les commissions sur prestations financières sont rapportées au résultat de la manière suivante :

— les cotisations cartes sont étalées sur la durée de validité des cartes ;

— les commissions à caractère d'intérêt sont étalées prorata temporis ;

— les commissions liées à l'octroi de crédit versées aux apporteurs d'affaires sont étalées linéairement sur la durée de vie des opérations (ces commissions sont enregistrées dans la marge d'intérêt) ;

— les autres commissions sont enregistrées en produits ou charges immédiatement.

2. Cession de créances dans le cadre d'une opération de titrisation. — Banque Accord SA procède à des opérations de titrisation de créances par le biais d'un fonds commun de titrisation de créances revolving. Ce fonds, à compartiment, est rechargeable tout au long de sa vie.

Banque Accord a souscrit l'intégralité des obligations émises par le fonds.

Le montant des crédits figurant au bilan se trouve réduit des créances cédées dans le cadre de ces opérations.

Dès lors que les créances cédées au fonds font l'objet d'un impayé, Banque Accord déprécie les obligations.

Cette dépréciation à l'actif est inscrite en déduction du poste Obligations et autres titres à revenu fixe et au compte de résultat en coût du risque.

Les frais de constitution du FCT font l'objet d'un étalement sur la durée de vie des titres émis.

#### C. Créances et dettes envers les établissements de crédit.

Les crédits et les dettes (interbancaire, clientèle et titres) sont portés au bilan pour leur valeur nominale.

Les intérêts courus sont portés prorata temporis en compte de créances ou dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat afin de respecter le principe d'indépendance des exercices.

#### D. Immobilisations corporelles et incorporelles.

Banque Accord applique le règlement CRC 2002-10 du Comité de la réglementation comptable du 12 décembre 2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs, modifié par le règlement CRC 2003-07 du 12 décembre 2003.

Chaque immobilisation est amortie unitairement en fonction de sa durée estimée d'utilisation suivant le mode linéaire ou le mode dégressif.

— Immobilisations corporelles :

– Agencements, aménagement et sécurité : 6 ans 2/3 à 10 ans

– Autres immobilisations : 3 à 5 ans

— Immobilisations incorporelles : Les logiciels acquis sont comptabilisés en autres immobilisations incorporelles et font l'objet d'un amortissement comptable sur trois ans, avec constatation en amortissement dérogatoire d'un amortissement fiscal sur douze mois.

#### E. Portefeuille de titres

Les titres de participation sont enregistrés au bilan à leur prix de revient.

La valeur d'inventaire d'une participation correspond à sa valeur d'utilité pour la société, laquelle est déterminée par référence à la quote-part des capitaux propres détenue, à l'actif net comptable corrigé, à sa valeur de rendement et aux perspectives de rentabilité.

Le cas échéant, des dépréciations sont constituées lorsque leur valeur d'utilité devient inférieure à leur prix de revient.

#### F. Engagements de retraite et autres avantages au personnel à long terme

La société externalise la gestion de la totalité des indemnités de fin de carrière de son personnel.

Au 31 décembre 2010, le montant du fonds constitué est égal à 896 milliers d'euros.

#### G. Instruments financiers.

Les opérations sur instruments financiers sont constituées d'opérations fermes et conditionnelles sur instruments de taux d'intérêt destinées à couvrir le risque global de taux d'intérêt et sont comptabilisées conformément au règlement n° 90-15 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière, modifié par le règlement n° 92-04.

L'utilisation d'instruments dérivés de taux d'intérêts a pour seul objet de réduire l'exposition de la société à l'évolution des taux d'intérêts sur sa dette, constituée quasi exclusivement d'un financement à taux variable.

Les charges et produits d'intérêts relatifs aux instruments financiers sont rapportés dans les résultats, prorata temporis, sur la durée de vie des opérations.

#### H. Parties liées.

Banque Accord applique le règlement n°2010-02 sur l'information relative aux parties liées. Sont visées par ce règlement les transactions significatives et non conclues à des conditions normales de marché étant donné :

— Qu'une transaction est significative si son omission ou son inexactitude est susceptible d'influencer les décisions économiques prises par les utilisateurs se fondant sur les comptes ; le caractère significatif doit s'apprécier en fonction du montant de la transaction et/ou de la nature de la transaction.

— Que les conditions peuvent être considérées comme "normales" lorsqu'elles sont habituellement pratiquées par la société dans les rapports avec les tiers, de sorte que le bénéficiaire de la convention n'en retire pas un avantage par rapport aux conditions faites à un tiers quelconque de la société, compte tenu des conditions en usage dans les sociétés du même secteur.

Sur la base de cette définition, Banque Accord n'a aucune transaction à présenter

### III. – Notes sur le bilan.

#### A. Créances sur établissements de crédit. (En milliers d'euros.)

Postes	<= 3 mois	3 mois < D <= 1 an	1 an < D <= 5 ans	< 5 ans	Total 2010	Total 2009
Créances à terme sur les établissements de crédit	242 130	110 007	33 924		386 062	301 191
Principal	240 565	110 007	33 924		384 496	298 519
Dont entreprises liées	240 565	110 007	33 924		384 496	298 519
Créances rattachées	1 565				1 565	2 672

B. Créances sur la clientèle.  
(En milliers d'euros.)

Postes	<=3 mois	3 mois < D <= 1 an	1 an < D <= 5 ans	> 5 ans	Total 2010	Total 2009
Encours sains	254 718	232 086	401 265	15 564	903 632	976 761
Encours sains (capital)	251 274	232 086	401 265	15 564	900 189	973 132
Dont encours restructurés	5 143	12 804	21 484	370	39 800	36 204
Créances rattachées	3 443				3 443	3 628
Encours douteux	29 813	84 661	192 639	24 590	331 704	301 756
Encours douteux compromis	24 239	71 745	159 913	24 100	279 997	222 481
Encours douteux non compromis	5 574	12 916	32 726	490	51 707	79 275
Encours brut global	284 530	316 748	593 904	40 154	1 235 336	1 278 517
Dépréciation					-258 894	-229 597
Encours créances sur la clientèle					976 442	1 048 920
Encours douteux /encours brut					26,85%	23,60%
Dépréciation / Encours douteux					78,05%	76,09%

Au 31 décembre 2010, l'encours brut présent dans le FCT Oneycord 1 est de 639 451 milliers d'euros.

C. Titres à revenu fixe.  
(En milliers d'euros.)

Postes	<= 3 mois	3 mois < D <= 1 an	1 an < D <= 5 ans	> 5 ans	Total 2010	Total 2009
Titres à revenus fixes	11 584		637 313	13 065	661 961	645 341
Prêts subordonnés sur établissements de crédit (entreprise liée)	9		1 785	13 065	14 859	17 512
Obligations AFCTOneycord	260		373 500		373 760	373 705
Obligations B FCT Oneycord	240		168 590		168 830	168 830
Obligations C FCT Oneycord	11 074		67 336		78 410	59 192
Compte de réserve FCT			26 102		26 102	26 102
Opérations de placement						

D. Participations.  
(En milliers d'euros.)

1. Titres de participations (Montants exprimés en milliers d'euros :

Titres	Capital	% Capital	Valeur comptable brute des titres	Valeur comptable nette des titres	Prêts et avances consentis	Garanties données	Chiffre d'affaires PNB	Contribution au résultat 2010	Dividendes encaissés
ACCORDFIN ESPANA Rue Costa Brava n° 12 28034 Madrid SA	48 132	100,00%	32 752	32 752	217 514	0	23 089	-6 096	0
ACCORD ITALIA Via Bernina n° 38 20154 Milano SA	8 500	100,00%	23 404	18 300	59 664	0	10 232	-8 326	0
ONEY INSTITUICAO DE CREDITO SA Avenida Jose Gomes Ferreira n°9, apartado 3262, 1495 Alges Lisboa SA	10 646	100,00%	27 963	27 963	88 848	0	39 179	12 118	8 000
GEFIRUS 4/6 rue Jeanne Maillotte 59 110 La Madeleine SAS	5 859	60,00%	3 515	3 515	0	0	0	958	0
ONEY LIFE James Joyce Street The Metropolitan Building 3rd Floor IDublin	635	100,00%	4 500	4 500	0	0	12 310	7 794	0
ONEY INSURANCE James Joyce Street The Metropolitan Building 3rd Floor IDublin	635	100,00%	11 500	11 500	0	0	5 239	3 246	0

ONEY COURTAGE 4/6 rue Jeanne Maillotte 59 110 La Madeleine SAS	37	100,00%	687	687	50	0	730	49	0
ARONDE SERVICIOS ESPANA 49 Avenida de la Industria 28108 Alcobendas	4 600	100,00%	4 600	4 600	1 000	0	7 373	2 388	0
NECTAR Via Bernina n° 38 20154 Milano SA	100	25,00%	753	753	0	0	0	-1 637	0
ONEY INVESTMENT 40 Avenue de Flandre 59170 Croix	5	100,00%	5	5	0	0	-43	-43	0
NATURAL SECURITY 165 avenue de Bretagne 59000 Lille SAS	4 300	17,99%	774	774	0	0	0	-524	0
Total	83 449		110 453	105 349	367 076	0	98 110	9 929	8 000

Les opérations libellées en Zloty, Forint, Yuan, Lei et Hryvnia sont indiquées à la contre valeur de l'euro :

Devise	Bilan – taux de clôture	Résultat – taux moyen
1 PLN	0,249177 €	0,251572 €
1 HUF	0,003636 €	0,003598 €
1 CNY	0,110679 €	0,113353 €
1 LEI	0,235539 €	0,234632 €
1 UAH	0,094204 €	0,094579 €

Titres	Capital	% Capital	Valeur comptable brute des titres	Valeur comptable nette des titres	Prêts et avances consentis	Garanties données	Chiffre d'affaires PNB	Contribution au résultat 2010	Dividendes encaissés
ACCORD FINANCE Ulica Ogrodowa 58 00876 Varsovie SA de droit Polonais	1 258	60,00%	638	638	0	0	17 319	826	222
ONEY MAGYARORSZAG 28 u Tölgyfa 1027 Budapest	1 277	60,00%	2 317	2 317	15 291	0	9 442	2 545	0
ONEY FINANCES 33a, Bd 1 Decembrie 1918, étage 1, bureau 4, secteur 3 011351 Bucarest Sarl de droit Roumain	704	100,00%	768	768	150	0	209	-206	0
ACCORD BUSINESS CONSULTING 1750 Chagyang road 20009 Shangai	2 489	100,00%	2 619	2 619	0	0	909	-894	0
ONEY UKRAINE 4, Glybotchytyska Streets 04050 KYIV	202	100,00%	230	230	0	0	4	-71	0

2. Tableau de variation des titres de participation (Montants exprimés en milliers d'euros) :

Postes	Valeur début d'exercice	Augmentation	Diminution	Valeur fin d'exercice
ONEY INSTITUICAO DE CREDITO SA	27 963	0	0	27 963
ACCORDFIN	19 181	13 571	0	32 752
ACCORD ITALIA	15 000	8 404	0	23 404
ACCORD HONGRIE	2 317	0	0	2 317
ONEY UKRAINE	100	130	0	230
ACCORDFINANCE POLOGNE	638	0	0	638
ACCORD BUSINESS CONSULTING	1 830	789	0	2 619
ONEY INSURANCE	11 500	0	0	11 500
ONEY LIFE	4 500	0	0	4 500
GEFIRUS	3 515	0	0	3 515
ACCORD ROUMANIE	768	0	0	768
ONEY COURTAGE	687	0	0	687

SAS CB	0	0	0	0
NATURAL SECURITY	250	524	0	774
NECTAR ITALIA	753	0	0	753
ONEY INVESTEMENT	5	0	0	5
ARONDE	499	4 101	0	4 600
Valeur comptable	89 506	27 519	0	117 025
Dépréciation	-650	-5 104	0	-5 754
Total	88 856	22 415	0	111 271

E. Immobilisations incorporelles et corporelles hors immobilisations financières et en cours.  
(En milliers d'euros.)

Postes	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Total
Valeur brute immobilisations début exercice	10 632	18 085	28 717
Acquisition de l'exercice	2 116	1 091	3 207
Vente hors service	285	709	994
Valeur brute immobilisations fin d'exercice	12 463	18 467	30 930
Amortissement début exercice	8 473	13 051	21 524
Augmentation	1 374	1 832	3 206
Diminution	285	625	910
Amortissement en fin d'exercice	9 562	14 259	23 821
Valeur nette immobilisations début exercice	2 159	5 033	7 192
Valeur nette immobilisations fin d'exercice	2 901	4 208	7 109

F. Autres actifs.  
(En milliers d'euros.)

Postes	2010	2009
Créances sur l'état	11 086	563
Autres actifs	7 194	25 244
Total	18 280	25 807

G. Actions propres.  
(En milliers d'euros.)

Le montant d'actions propres détenues par Banque Accord est de 873 K€.

H. Comptes de régularisation actif.  
(En milliers d'euros.)

Postes	2010	2009
Valeurs à l'encaissement	282 288	281 343
Charges constatées d'avance	4 638	11 073
Produits à recevoir	10 806	15 281
Autres	333	548
Total	298 064	308 244

Les valeurs à l'encaissement correspondent aux prélèvements émis sur les comptes des clients.

I. Ventilation des dettes.  
(En milliers d'euros.)

Postes	<= 3 mois	3 mois < D <= 1 an	1 an < D <= 5 ans	> 5 ans	Total 2010	Total 2009
Dettes à terme sur les établissements de crédit	75 198	0	50 000	0	125 198	100 011

Emprunts obligataires	911	200 000	350 000	0	550 911	600 213
Dettes représentées par un titre (CD et BMTN)	568 328	321 000	10 000	0	899 328	848 606

Emprunts obligataires. — Il s'agit de trois emprunts obligataires émis pour :

- 200 millions d'€ en juin 2006 pour une durée de 5 ans.
- 200 millions d'€ en juin 2007 pour une durée de 5 ans.
- 150 millions d'€ en juillet 2010 pour une durée de 4 ans.

J. Autres passifs.  
(En milliers d'euros.)

Postes	2010	2009
Fournisseurs	1 887	1 873
Frais du personnel (intéressement, participation, ASSEDIC, URSSAF, et diverses caisses)	8 324	8 150
Autres	73 095	72 405
Total	83 306	82 428

K. Comptes de régularisation passif.  
(En milliers d'euros.)

Postes	2010	2009
Valeurs de décaissements	14 943	15 059
Produits constatés d'avance	16 819	17 201
Charges à payer	36 146	35 933
Autres	3 249	8 555
Total	71 157	76 748

L. Provisions.  
(En milliers d'euros.)

Postes	Ouverture ou reprise	Dotation	Reprises utilisées	Clôture
Risque prud'homal	78	61	50	89
Provisions litige Fournisseurs	80	130	80	130
Provision risque fiscal	714	466	0	1 180
Autres provisions	740	1 332	0	2 072
Total provisions	1 612	1 989	130	3 470

M. Provisions réglementées.

Il s'agit des amortissements dérogatoires concernant les logiciels informatiques pour un montant de 1 463 K€ et une provision pour investissement de 1 523 K€.

N. Dettes subordonnées.  
(En milliers d'euros.)

Il s'agit de deux prêts subordonnés remboursables émis pour :

- 15 millions d'€ en décembre 1999 pour une durée de 15 ans au taux de l'Euribor + 0,6%
- 18 millions d'€ en novembre 2006 pour une durée de 10 ans au taux de l'Euribor + 0,4%

Les contrats prévoient la possibilité, à la seule initiative de l'emprunteur et sous réserve de l'accord préalable de la Commission Bancaire, de procéder au remboursement anticipé partiel ou total de ces prêts.

	<= 3 mois	3 mois < D <= 1 an	1 an < D <= 5 ans	> 5 ans	Total 2010	Total 2009
Dettes représentées par un titre	31		15 000	18 000	33 031	33 024

O. Capitaux propres.  
(En milliers d'euros.)

Le capital social est composé de 1 439 752 actions d'un montant nominal de 20 €. Les fonds propres se ventilent de la façon suivante :

(En milliers d'euros)	2009	Affectation et Augmentation de capital	2010
Capital social	28 694	101	28 795
Prime d'émission	53 188	1 039	54 227
Réserve légale	2 859	10	2 869
Autres réserves	159 494	16 925	176 419
Total	244 236	18 075	262 311

P. Actionnariat.  
(En milliers d'euros.)

Actionnaires	Titres
Groupe AUCHAN	1 405 959
FCP VALACCORD	21 891
SOPACCORD	7 282
Banque ACCORD	3 374
Xavier DEMOM de MEZERAC	2
Jérôme GUILLEMARD	2
Henri MATHIAS	2
Gérard MULLIEZ	2
John ROCHE	2
Vincent FAUVET	1
Salariés banque accord	1 235
Total	1 439 752

IV. – Notes sur le hors-bilan.

A. Engagements donnés.

1. Engagements en faveur de la clientèle. — Ils s'élèvent au 31 décembre 2010 à 7 617 M€.

Les engagements en faveur de la clientèle, compris au sens admis par la Commission Bancaire pour le calcul des ratios, c'est à dire hors clients inactifs depuis plus de 2 ans, s'élèvent à 1 856 M€.

2. Autres engagements donnés. — Les cautions données sur lignes accordées par des établissements de crédit en faveur de nos filiales s'élèvent à 15 979 K€.

Les engagements sur titres sont valorisés et actualisés annuellement conformément aux accords conclus entre les associés concernés.

B. Engagements reçus.

Les lignes de crédit reçues d'établissements de crédit et non utilisées s'élèvent à 980 M€.

C. Instruments financiers.

Les opérations sur instruments financiers à terme sur taux d'intérêts s'élèvent à 2 483 millions d'euros au 31.12.2010. Le portefeuille peut être identifié à travers 4 groupes

Les swaps amortissables payeurs taux fixe sont utilisés pour couvrir les risques associés aux financements des encours à taux fixes.

Les options de taux (CAP – garantie d'un taux plafond et FLOOR – garantie d'un taux plancher) sont utilisées pour se prémunir contre une variation de coût de financement des encours à taux variable issue d'une forte augmentation ou diminution des taux.

— Les swaps de transformation ont pour objectif de transformer une dette indexée sur un taux variable (Euribor 3 mois) en une dette indexée sur un autre indice à taux variable commun à tous les financements (EONIA);

— les swaps de devises sont utilisés pour couvrir les risques associés au refinancement des filiales hors zone euro.

Les opérations de couverture de taux représentent exclusivement de la macro couverture. Les contreparties sont exclusivement des établissements bancaires de premier rang. L'échéancier de tombées des swaps se répartit de la façon décrite ci-dessous.

(En millions d'€)	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Total	Juste valeur
Swaps simples payeurs fixe	338	150	114	32	3	0	637	-8,96
Vente de Capitaux	125	197					322	-0,07

Vente de FLOOR								
Cross-currency swap	6	6	3				15	-0,41
Swaps simples devise payeurs fixe	3	1	1				5	-0,10
Total opération de couverture	472	354	119	32	3	0	979	-9,55
Swap simples payeurs taux variable	42	12					53	0,74
1) Total Instruments Financiers (Engagements donnés)	514	365	119	32	3	0	1 033	-8,81
Achat de CAPITAUX (Engagements reçus)	600	850					1 450	0,32
Achat de FLOOR								
2) Total Instruments Financiers (Engagements reçus)	600	850	0	0	0	0	1 450	0,32
Total	1 114	1 215	119	32	3	0	1 483	-8,50

## V. – Notes sur le compte de résultat.

A. Marge d'intérêt.  
(En milliers d'euros.)

Postes	2010	2009
Intérêts auprès des établissements de crédit	14 399	14 807
Intérêts auprès de la clientèle	75 574	158 983
Intérêts sur Obligations et Titres à revenus fixes	90 562	30 859
Sous total Intérêts et produits assimilés	180 535	204 649
Intérêts et charges auprès des établissements de crédit	15 639	22 342
Intérêts et charges auprès de la clientèle	8 463	6 662
Intérêts et charges sur titres à revenus fixes	11 360	24 466
Sous total Intérêts et charges assimilées	35 461	53 469
Marge d'intérêt	145 074	151 180

B. Commissions.  
(En milliers d'euros.)

Postes	2010		2009	
	Charges	Produits	Charges	Produits
Opérations avec établissement de crédit	682	7 496	437	7 430
Opérations avec la clientèle (Assurance, service)		36 196		43 973
Opération sur titres	100		88	
Prestations financières	22 136	47 789	21 999	42 866
Total	22 919	91 481	22 524	94 269

C. Autres produits et charges d'exploitation bancaire.  
(En milliers d'euros.)

Les autres produits d'exploitation bancaires correspondent principalement aux commissions reçues de nos partenaires.

Postes	2010	2009
Autres produits d'exploitation	27 389	25 494
Autres charges d'exploitation	306	648
Total	27 083	24 845

D. Autres composantes du résultat.  
(En milliers d'euros.)

1. Autres charges d'exploitation :

<b>Postes</b>	<b>2010</b>	<b>2009</b>
Charges de personnel	51 903	51 982
Impôts et taxes	3 098	2 679
Autres charges externes	74 876	73 574
<b>Total</b>	<b>129 877</b>	<b>128 235</b>

## 2. Coût du risque :

<b>Postes</b>	<b>2010</b>		<b>2009</b>	
	<b>Charges</b>	<b>Produits</b>	<b>Charges</b>	<b>Produits</b>
Dépréciations sur opérations avec la clientèle (y compris dotation sur créances Neiertz)	42 718	1 188	48 383	1 015
Pertes sur créances irrécupérables couvertes Par des dépréciations	45 876		72 672	
Récupération sur créances amorties		11 062		29 877
Abandons de créances à caractère commercial	11 900			
<b>Total</b>	<b>100 495</b>	<b>12 251</b>	<b>121 055</b>	<b>30 892</b>
Solde	88 244		90 163	

## 3. Gains ou pertes sur actifs immobilisés :

<b>Postes</b>	<b>2010</b>		<b>2009</b>	
	<b>Charges</b>	<b>Produits</b>	<b>Charges</b>	<b>Produits</b>
Actifs immobilisés	5 606	656	251	0
Solde	4 950		251	

## 4. Charges et produits exceptionnels :

<b>Postes</b>	<b>2010</b>	<b>2009</b>
Amendes et pénalités	104	2
Dons et libéralités	71	53
<b>Total</b>	<b>175</b>	<b>54</b>

## 5. Charges d'impôt :

<b>Postes</b>	<b>2010</b>	<b>2009</b>
Impôts sur le bénéfice de l'exercice – courant	8 498	13 722
Impôts sur le bénéfice de l'exercice – exceptionnel	-58	-18
<b>Total</b>	<b>8 440</b>	<b>13 704</b>

## VI. – Autres informations.

## A. Effectifs.

Il s'agit des effectifs calculés en tenant compte du prorata temporis des salariés à temps partiel et ce, en fin d'année.

<b>Postes</b>	<b>2010</b>	<b>2009</b>
Techniciens	336	489
Cadres	484	313
<b>Total</b>	<b>820</b>	<b>802</b>

B. Droit Individuel à la formation.  
(En heures)

Stock au 01 janvier 2010	57 208
Acquisition	37 529
Utilisation	10 277
Stock au 31 décembre 2010	84 460

#### C. Rémunération des dirigeants

Eu égard au caractère confidentiel de cette information, les rémunérations des dirigeants ne sont pas divulguées.

#### D. Information sectorielle.

Banque Accord exerce essentiellement une activité de crédit à la consommation ainsi que des activités directement liées au crédit.

#### E. Intégration Fiscale.

La société est intégrée fiscalement. La société mère Groupe Auchan SA, en tant que seule redevable de l'impôt, comptabilise la dette d'impôt vis-à-vis du Trésor Public. Les filiales bénéficiaires comptabilisent en compte courant leur charge d'impôt comme si elles étaient imposées séparément mais les économies d'impôt provenant des sociétés déficitaires sont constatées au niveau de la société tête de groupe de l'intégration fiscale : Groupe Auchan SA.

BANQUE ACCORD est intégrée globalement dans les comptes consolidés du Groupe AUCHAN.

GROUPE AUCHAN SA  
40, avenue de Flandre  
59170 CROIX  
N° Siret : 47618062500479

### IV. — Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels. (Exercice clos le 31 décembre 2010.)

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Banque Accord S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels. — Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. Justification des appréciations. — En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

— Estimations comptables :

– Les titres de participation, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2010 s'établit à 111 271 milliers d'euros, sont évalués à leur valeur d'utilité déterminée selon les modalités décrites dans la note II.E de l'annexe.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, en particulier les prévisions de flux de trésorerie établies par les directions opérationnelles de la société, à revoir les calculs effectués par la société et à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes.

– Votre société constitue des dépréciations sur les créances à la clientèle selon les modalités décrites dans les notes II.B.1.1 et II.B.1.2 de l'annexe.

Nos travaux ont notamment consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par la société et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérifications et informations spécifiques. — Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations prévues par les dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons en attester l'exactitude et la sincérité.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris La Défense et Villeneuve d'Ascq, le 14 mars 2011.

*Les commissaires aux comptes :*KPMG Audit  
Département de KPMG S.A. :Rémy Tabuteau ;  
Associé,

aCéa :

Véronique Hottin-Douchet;  
Associé.**C. — Affectation du résultat.**

**Deuxième résolution.** — L'Assemblée Générale ordinaire, approuve l'affectation des résultats de l'exercice proposée par le Conseil d'Administration et décide, en conséquence, d'affecter le bénéfice d'un montant de 12.935.470,37 € de la manière suivante :

Réserve légale :	10 058 €
Dividende :	7 472.312,88 €
Autres réserves :	5 453.099,49 €

Ce dividende sera éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à l'abattement prévu à l'article [158, 3-2° du Code général des impôts](#).

Le revenu global procuré par action s'élève ainsi à 5,19 € représentant le dividende distribué.

Conformément à la loi, il est rappelé qu'aucun dividende n'a été mis en paiement au titre des trois exercices précédents.

Le dividende sera mis en paiement à compter du 31 mai 2011.

[...]

Extrait certifié conforme

Jérôme Guillemard  
Président du Conseil d'administration.

**D. — Rapport de gestion sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2010.**

Chers actionnaires,

Nous vous avons réunis pour vous soumettre les comptes consolidés de l'exercice 2010, établis conformément aux dispositions du règlement du Comité de la Réglementation Bancaire.

Il a également été établi un rapport de gestion pour Banque Accord SA pour les comptes sociaux.

**I. – Environnement économique**

La croissance des pays de la zone euro et du Royaume-Uni a plafonné à 1,7 % en 2010.

La crise de la dette souveraine a mis la zone euro à rude épreuve lorsqu'il s'est agi de sauver de la faillite, la Grèce puis l'Irlande, tandis que les menaces continuaient de s'amonceler à la fin de l'année concernant le Portugal et l'Espagne.

Au cours du troisième trimestre 2010, le taux d'épargne des ménages, corrigé des variations saisonnières, a continué à baisser tant dans la zone euro que dans l'Union Européenne. Le taux d'investissements des ménages a diminué en raison de la consommation finale en termes réels et le revenu réel disponible a légèrement baissé. Cette baisse du revenu disponible résulte principalement d'une croissance des salaires nominaux plus lente que celle des prix des biens et services.

Dans la zone Euro le taux de chômage corrigé des variations saisonnières s'est établi à 10% en décembre 2010.

L'inflation a accéléré en décembre dans la zone euro, à 2,2% sur un an dépassant le seuil de 2% surveillé par la Banque Centrale Européenne, et ce, pour la première fois depuis novembre 2008. Les prix à la consommation dans la zone euro ont augmenté de 0,6% sur un mois en décembre 2010 et de 2,2% sur un an.

Dans ce contexte, l'économie **française** a connu au troisième 2010 une croissance du PIB de 0,3 %, et les prévisions de l'INSEE sont de 1,6% pour l'année 2010. La France a été marquée par une hausse du taux de chômage en 2010 à 10,7%. Le taux moyen d'inflation n'a été que de 1,5 % l'année dernière en France après 0,1% en 2009.

**La Russie** a bien redressé sa situation avec un PIB en hausse de 3,8%, après une récession de 7,9% en 2009 due à la chute des prix pétroliers. Cependant, le pays a été contraint de prendre des mesures pour renflouer des comptes publics en déficit de 5,3% : le Kremlin a ainsi décidé de privatiser quelques-unes de ses plus grandes entreprises.

Contrairement à ses objectifs, **l'Espagne** n'a pas réussi à sortir de la récession en 2010. Les prévisions de l'OCDE tablent sur une croissance négative de 0,2%. La pression des marchés sur la dette souveraine espagnole, le taux de chômage qui a largement franchi la barre des 20 % et la croissance nulle ont contraint le Premier Ministre à renoncer à certaines réformes sociales comme la suppression de la prime à la naissance, la baisse de salaire des fonctionnaires, le gel des pensions de retraite, la réforme du marché du travail facilitant et abaissant le coût des licenciements et l'augmentation l'impôt sur la valeur ajoutée.

Concernant le **Portugal**, l'aggravation du déficit financier du pays et la pression des marchés ont imposés le lancement, au printemps 2010, d'un plan de rigueur comprenant une hausse généralisée des impôts et une coupe drastique des dépenses publiques et des investissements. L'objectif était de ramener le déficit public à 7,3% du PIB en 2010 et 4,6% en 2011. Le budget 2011, voté en novembre 2010 prévoit des mesures d'austérité sans précédent. Malgré ces mesures gouvernementales d'envergure, les investisseurs demeurent prudents. En juillet, l'agence de notation Moody's a abaissé de deux points la note souveraine du Portugal à A1 du fait de la hausse de la dette à 82% du PIB et des faibles perspectives de croissance. La banque du Portugal prévoit que la croissance du PIB de 1,2% en 2010 chutera à 0,2% en 2011 en raison du ralentissement de la demande interne, de la fragilité du marché de l'emploi et d'un accès au crédit trop limité.

**L'Italie** est officiellement entrée dans l'ère de la rigueur à l'automne 2010 avec le vote par les deux chambres du projet de loi de finances pour 2011. La croissance retrouvée reste peu soutenue (+1% en 2010) et a été essentiellement stimulée par la reprise dans les pays voisins. Les fondamentaux de l'économie italienne sont pourtant sains : faible endettement des ménages, solidité des banques et tissu de petites entreprises qui ont permis au pays de sortir de la crise sans trop de dommages malgré un taux de chômage en forte hausse (+ 8,3%). Le problème majeur de l'Italie reste sa dette publique dont l'estimation est de 119,2% du PIB à fin 2010.

Le PIB de la **Hongrie** a augmenté de 0,8% au troisième trimestre, confirmant la sortie de récession du pays après une année 2009 catastrophique (-6,7%). Le FMI table sur une hausse du PIB de 0,6%. Cette tendance positive s'explique notamment par une hausse de la consommation et des exportations. Sur les sept premiers mois de l'année, la Hongrie a affiché un excédent commercial de 3,49 milliards d'euros. La production de l'industrie a, quant à elle, progressé de 10,2% de janvier à septembre par rapport à la même période en 2009. Ces indices encourageants ne résorbent cependant pas les tensions entre le gouvernement et les interlocuteurs étrangers dont le FMI. Les réflexions penchent à ce jour vers un éventuel abaissement de la note souveraine de la Hongrie.

Seul pays de l'Union Européenne ayant enregistré une croissance positive en 2009 (+ 0,98%) la **Pologne** continue sur sa lancée. Selon la banque centrale, le PIB polonais devrait augmenter de 3,4% en 2010, puis de 4,3% en 2011. La dette publique, qui pourrait atteindre 55% du PIB en 2010, atteint la limite inscrite dans la constitution et demeure le plus gros point noir de l'économie polonaise. Les marges de manoeuvre du pays sont étroites : la mise en place d'un plan d'austérité pourrait avoir un impact important sur les populations fragilisées et le taux de chômage s'élève à 9,6% de la population active en 2010.

La **Roumanie** peine à sortir de la crise qui a provoqué une chute annuelle de son PIB d'au moins 7% depuis 2008. Cette plongée dans la récession a été freinée en 2010 avec une baisse de 1,9% du PIB. Après avoir connu un déficit budgétaire de 7% en 2010, le Gouvernement s'est engagé auprès de la Commission Européenne à limiter celui-ci à 5% en 2011. Le chômage s'est stabilisé à 7,5% en 2010.

Avec un rythme de croissance d'environ 10% tout au long de l'année 2010, la **Chine** a atteint en 2010 le rang de deuxième économie mondiale devant le Japon. Malgré ses excellentes performances économiques, le pays a connu une hausse inquiétante de l'inflation, résultat direct d'une surabondance de liquidités.

## II. — Faits marquants et activité de l'exercice

L'assouplissement des taux d'intérêts (initié fin 2008) et le retour progressif de la liquidité ont permis à Oney Banque Accord de réduire à nouveau son coût de refinancement global sur 2010.

Le coût du risque 2010 s'est fortement amélioré en 2010 pour revenir au niveau de 2008 grâce à des mesures importantes prises sur l'ensemble de la chaîne du risque. Il s'établit à 109 M€ contre 133 M€ en 2009.

Le Groupe Oney Banque Accord compte 1 900 collaborateurs et 6,4 millions de clients dans 11 pays. La production totale atteint 7,4 milliards d'euros, dont 1,7 milliards d'euros à crédit.

### a. Entrées de périmètre / Constitution de nouvelles sociétés :

– Création du **GIE ARMONEY** qui a pour objectif de mettre en commun les moyens de BANQUE ACCORD et du CREDIT MUTUEL ARKEA afin de proposer une plateforme monétique à vocation européenne.

– Modification du pourcentage d'intérêt en Hongrie : La signature d'un avenant au pacte d'actionnaires fin 2009 (mise place d'un PUT sur minoritaires) avec BNP Paribas Personal Finance a pour conséquence le changement du pourcentage d'intérêt sur **ONEY MAGYAROSZAG** qui passe de 60% à 100%.

– **ACCORDFIN Espagne** : L'exercice du PUT par notre partenaire espagnol, Santander Consumer Finance, sur les 49% qu'il détenait, en date du 3 janvier 2010, a conduit BANQUE ACCORD à prendre le contrôle exclusif de sa filiale espagnole. En application des modalités du pacte d'actionnaires, cette prise de contrôle globale de la société par BANQUE ACCORD est intervenue le 3 juillet 2010. Au 30 juin 2010, ACCORDFIN était restée consolidée par intégration proportionnelle. Cette acquisition a été réalisée à la juste valeur en application d'IFRS 3 révisée et a généré les impacts suivants : un produit de ré-estimation de la participation (51%) antérieurement détenue de 2,7 M€, une charge liée à la juste valeur du put de 3,2 M€ (écart entre le prix d'exercice du put et la juste valeur de la société) et un goodwill de 8 M€.

– **Natural Security** : Lors de la dernière augmentation de capital, Oney Banque Accord a renoncé partiellement à son droit préférentiel de souscription au profit de nouveaux actionnaires. Le pourcentage de détention est désormais de 17,99%. La société reste consolidée par mise en équivalence.

### b. Autres faits marquants :

– **Italie** : Oney banque Accord prévoit la cession de ses encours de crédit en Italie pour se concentrer désormais sur un rôle d'apporteur d'affaires. Les éléments cédés sont présentés au bilan conformément à IFRS 5.

Dans le cadre du pacte d'actionnaires relatif à la société Nectar, BANQUE ACCORD dispose d'un put lui garantissant son investissement. Compte tenu du démarrage de la société en mars 2010, BANQUE ACCORD a revu à la baisse sa probabilité d'exercice de son PUT, ce qui a conduit à la prise en compte en 2010 d'une charge de 2,3 M€.

– **CVAE** : Conformément à la norme IAS 12, le reclassement de la CVAE en impôt sur les sociétés a conduit Oney Banque Accord à constater des impôts différés au titre des différences temporelles liées à son calcul. Oney Banque Accord enregistre à ce titre un impôt différé actif de 1,9 M€.

– **Pologne** : La modification de l'interprétation du contrat de partenariat entre Accord Finance Pologne et Lukas Bank conduit à requalifier la relation liant les deux partenaires. Accord Finance Pologne passe du statut d'agent à participant en risque, ce qui a conduit au retraitement des différentes composantes de la commission perçue par Accord Finance. Le traitement comptable de cette modification a été traité en correction d'erreur. L'impact de cette correction s'élève à 870 K€ sur les capitaux propres d'ouverture.

### c. Changements de dénomination

– En **France**, la société PIG a été renommée Natural Security.

– En **Italie**, la société Accord Italia est devenue Oney Italia.

– En **Chine**, le bureau de représentation dénommé Accord Business Consulting Company est devenu Oney Accord Business Consulting.

### d. Rating

En avril 2010, l'agence de notation de Standard & Poor's a confirmé sa notation de contrepartie Oney Banque Accord à long et court terme à « A/A-1 ». Elle a également confirmé le statut de « core business » de la Banque vis-à-vis du Groupe Auchan. Les perspectives sont redevenues stables.

### e. Trésorerie et gestion de la liquidité

Oney Banque Accord, grâce à une charte financière prudente, dispose de ressources lui permettant de couvrir en permanence la quasi-totalité de ses besoins de refinancement avec des ressources longues garanties (émissions obligataires), des lignes de crédit confirmées avec contreparties bancaires de tout premier rang, ainsi qu'un emprunt long terme de 250 M€ auprès de sa maison mère.

Pour consolider sa liquidité disponible, Oney Banque Accord a maintenu ses actions de diversification, d'allongement et d'étalement de ses sources de refinancement :

– Emission en juillet d'un EMTN à 4 ans pour 150 M€.

– Rallongement des lignes de crédits bancaires confirmées pour 185 M€ pour 4 ans, dont 100 M€ de tirées et 85 M€ de back up.

– Renouvellement du crédit syndiqué (ligne de back up « Club deal ») à hauteur de 475 M€ pour 5 ans.

Ces actions complètent le programme de diversification déjà réalisé en 2009:

– Mise en place d'un emprunt avec sa maison mère de 250 M€ pour 6 ans.

– Création d'un Fond Commun de Titrisation, auto-détenu, permettant l'accès au refinancement REPO de la Banque centrale à hauteur de 240 M€ (dont 216 M€ de disponible).

Au 31 décembre 2010, hors REPO, Oney Banque Accord dispose de 1 030 millions d'euros de lignes confirmées non tirées dont 475 millions d'euros sur le crédit syndiqué.

En 2010, Oney Banque Accord a entretenu une structure de liquidité équilibrée avec la répartition suivante à fin d'année de ses ressources longues : 28% en obligataires, 59% en lignes de crédits confirmées tirées ou non tirées et 13% en crédit intragroupe.

#### **f. Actualité des filiales**

##### **Europe de l'Ouest**

###### **France**

###### **Banque Accord France innove pour la carte bancaire Auchan.**

Pour la première fois sur le marché français, une carte bancaire permet l'accès au paiement en 3 fois directement sur le terminal de paiement, partout dans le monde. Cette fonctionnalité est offerte à tous les nouveaux clients et sera ouverte à tous les porteurs en 2011.

Dans le domaine de l'assurance, Banque Accord France a mis au point un produit imbattable sur le marché par sa pertinence et son prix : une Assurance garantie des moyens de paiement associée à la carte bancaire Auchan : pour 2 euros par personne et par mois, elle couvre le vol ou la perte de son sac, de son chéquier, de sa ou ses carte(s), quelle que soit la banque émettrice, mais aussi le vol d'espèces lors d'un retrait au guichet automatique.

###### **Espagne**

###### **Une opportunité d'autonomie : l'Espagne 100% Oney Banque Accord**

Transformer une crise sans précédent en une opportunité pour le Groupe, c'est le défi qu'a relevé Oney Banque Accord en Espagne : en pleine crise économique espagnole, elle a pris le contrôle intégral de sa filiale. L'année 2010 a donc été largement consacrée au projet de migration. Depuis le 1er juillet, c'est chose faite : Oney Banque Accord est à 100% autonome en Espagne et gère désormais tous les processus de son activité. Le risque, qui avait atteint des records au plus fort de la crise, a, depuis, inversé la tendance, ce qui a permis à la filiale d'enregistrer une amélioration de ses résultats au cours du deuxième semestre, qui restent toutefois en pertes. C'est désormais une toute nouvelle entreprise qui débute l'année 2011, en confiance et pleine de projets.

###### **Portugal**

###### **Oney révolutionne sa gamme de cartes pour l'enseigne Jumbo**

Une nouvelle gamme de cartes simples, discount, et accessibles à tous a été élaborée au Portugal en 2010. En moins d'un an, trois cartes ont ainsi été lancées :

- la carte « Jumbo Oxigenio » gratuite qui permet 10% de réduction immédiate et un crédit gratuit (3 fois ou fin de mois) ;
- la carte privative « Jumbo Mais » qui cumule les avantages de l'Oxigenio et d'autres avantages comme le crédit longue durée, des réductions chez des partenaires, et des services optionnels qui permettent aux clients de personnaliser leur carte comme Oney Zen et Oney Budget ;
- la carte prépayée « Jumbo One » qui propose des solutions de paiement pour tous les clients quels que soient leurs besoins et situations : une carte privative pour tous.

###### **Italie**

###### **Nectar : plus de 6,5 millions de porteurs en moins d'un an**

En partenariat avec le groupe canadien Aeroplan, Oney Banque Accord a lancé en Italie un programme de fidélité multi-enseignes sous la marque Nectar réunissant notamment des enseignes alimentaires, des spécialistes, des stations services et des enseignes e-commerce, leaders de leur marché. Lancé en mars 2010, le programme de fidélité Nectar Italie réunit plus de 6,5 millions de porteurs de cartes et se positionne déjà comme le deuxième programme de fidélité du pays.

###### **Oney Italia**

Une réflexion est en cours pour faire évoluer l'organisation de la filiale italienne afin de mieux répondre aux nouvelles attentes de ses partenaires et pérenniser son activité. Oney banque Accord prévoit la cession de ses encours de crédit en Italie pour se concentrer désormais sur un rôle d'apporteur d'affaires.

###### **Irlande**

###### **Un Shopping Basket pour le Portugal**

Filiale spécialisée dans l'assurance, l'Irlande a développé, pour le Portugal, une assurance « Shopping Basket » qui permet aux clients de bénéficier d'une carte cadeau Jumbo mensuelle en cas de maladie ou chômage.

##### **Europe de l'Est**

###### **Hongrie**

###### **De nouvelles offres commerciales**

En 2010, la partenariat avec Auchan Hongrie s'est largement renforcé avec notamment la mise en place de nouveaux services et d'offres commerciales régulières : 10% de remise aux porteurs de la carte sur certains produits. 2010, c'est aussi l'année de l'assurance avec le renforcement des hypergaranties et de l'extension de garantie.

###### **Pologne**

###### **Les Cartes Bancaires et Prépayées Skarbonka : une solution pour tous**

La carte Skarbonka, lancée en juin dans trois magasins Auchan en Pologne, permet aux clients de bénéficier du programme de fidélité de l'enseigne et de régler les achats. La carte bancaire devient ainsi la seule et unique carte de l'enseigne. Les clients choisissent entre une carte bancaire Visa et une carte bancaire Mastercard prépayée. La carte prépayée fonctionne comme un compte bancaire virtuel, elle est gratuite, utilisable partout dans le monde et à débit immédiat. Elle est remise au client le jour de son ouverture, dès la signature du contrat. Cette carte internationale est accessible à tous, il n'y a donc aucun refus !

###### **Ukraine**

###### **Un nouveau partenariat signé avec Leroy Merlin**

Oney Ukraine développe ses partenariats en signant avec Leroy Merlin qui a ouvert son premier magasin à Kiev en novembre 2010. Les solutions de financement sont désormais proposées en magasin pour les clients de l'enseigne.

###### **Roumanie**

###### **Fort développement de l'activité**

Oney Roumanie continue d'accompagner le développement des 7 magasins Auchan. Son portefeuille clients a été multiplié par deux entre 2009 et 2010.

###### **Russie**

###### **BAFinans en Russie lance l'Instant Issuing sur les Cartes Bancaires**

Finis les cartes provisoires, l'Instant Issuing permet au client de recevoir sa Carte Bancaire définitive dès la souscription en magasin, véritable atout pour le client et l'enseigne.

#### Asie Chine

#### Développement de la carte prépayée

Accord Business Consulting a déployé en Chine, en partenariat avec Shanghai UnionPay Data Services et Auchan China, la carte prépayée Oney Card. Plus de 4 millions de ces cartes ont déjà été commercialisées dans le pays.

### III. — Résultat de l'exercice

Le PNB atteint 371,7 **millions d'euros** avec une progression de **2,1%** par rapport à l'exercice 2009.

Malgré, une bonne maîtrise des coûts de fonctionnement et l'amélioration de la marge, le coefficient d'exploitation a augmenté en 2010 pour atteindre 59,6% (contre 54,7% en 2009). Cette hausse est essentiellement due à l'augmentation des commissions aux magasins et à la hausse des investissements sur les outils informatiques en France et en Espagne.

Le coût du risque sur encours brut passe de 5,5% à 4,2%. L'encours brut progresse de 7% et atteint 2 591 millions d'euros.

Le résultat d'exploitation s'élève à **41,1 millions d'euros** contre 32 millions d'euros en 2009, soit une progression de 28,5%.

Le bénéfice net consolidé après impôt progresse de 52,4%, atteignant **25,4 millions d'euros** contre 16,7 millions en 2009.

Le total du bilan consolidé ressort à **2 646 millions d'euros** contre 2 660 millions en 2009.

Les capitaux propres s'élèvent à **292,4 millions d'euros** (avant affectation du résultat 2010) contre 269,6 millions en 2009.

Le ratio de solvabilité ressort à 10,4% contre 11% en 2009, avec un tiers 1 de 8,8% en 2010 pour 9,6% l'année précédente.

Le ratio de liquidité calculé sur la base sociale est de 352% contre 219% en 2009.

### IV. — Perspectives pour l'année 2011

D'une manière générale le travail sur le CRM sera renforcé et accéléré afin d'apporter aux clients des solutions adaptées. De même, la présence en magasins couplée à la coopération étroite avec ces derniers seront renforcées afin de transformer les innovations en succès.

Ces objectifs se traduisent plus concrètement dans les projets mentionnés ci-dessous.

– En **France** les travaux engagés pour généraliser le paiement en 3 fois directement sur le terminal de paiement partout dans le monde seront poursuivis et achevés.

– La carte Skarbonka sera déployée dans l'ensemble des magasins Auchan en **Pologne**.

– Le déploiement de nouvelles offres assurances en **Hongrie** (multirisques habitation et prévoyance) est au programme.

Sur le plan des Ressources Humaines, 2011 verra naître l'école du CRM après le succès de l'école des ventes et l'école du management en 2010, et de l'école du Crédit en 2009.

Un réseau social interne qui réunira tous les pays sera lancé afin que les collaborateurs puissent échanger et partager plus simplement.

### V. — Principaux risques auxquels est soumis Oney Banque Accord

#### a. Exposition aux risques de liquidité

Pour consolider sa liquidité disponible, Oney Banque Accord a pris deux types de mesures.

– D'une part, elle a mis en place et renouvelé durant l'année 2010 des lignes de **crédits bancaires confirmées** pour 185 M€ pour 4 ans, dont 100 M€ de tirées et 85 M€ non utilisées. Renouvellement du crédit syndiqué « **Club deal** » à hauteur de 475 M€ pour 5 ans.

– D'autre part, la faible utilisation du **Fond Commun de Titrisation**, auto-détenu, créé fin 2009 afin de permettre l'accès au refinancement **REPO** de la Banque centrale à hauteur de 240 M€. Au 31 décembre 2010, seulement **25M € sont utilisés, le reste étant conservé en financement disponible pour palier les cas de crise de liquidité.**

Un stress test fait apparaître, dans le cas d'un assèchement total du marché, un excédent de liquidité tout au long de l'année 2011 (après tirage de nos lignes bancaires à ce jour non utilisées).

Oney Banque Accord a enfin renforcé encore son ratio interne de couverture du risque de liquidité en s'imposant de disposer de ressources permettant de financer ses besoins par des ressources confirmées à plus de 12 mois.

#### b. Exposition au risque de taux d'intérêt

La politique financière d'Oney Banque Accord vise à protéger la marge financière contre les évolutions futures des taux d'intérêt. Elle couvre donc le risque de taux issu de ses encours de prêt à taux fixe. Cette couverture consiste à adosser mensuellement l'amortissement de l'encours de prêt à taux fixe à un refinancement de même nature ou à utiliser des produits dérivés.

Pour ce qui est de la couverture des encours d'emprunts à taux révisable et compte tenu des possibilités de répercuter commercialement une hausse de taux aux clients, Oney Banque Accord ne couvre pas systématiquement ce risque.

#### c. Exposition au risque crédit à la clientèle

Malgré la dégradation de l'environnement économique marquant l'année 2010, Oney Banque Accord a réussi à améliorer son coût du risque sur la majorité de ses filiales. Cette amélioration a néanmoins eu comme conséquence un ralentissement sensible de la progression de l'encours.

Les principales clés de cette réalisation résident dans trois domaines :

– La réduction de l'exposition aux risques : le développement des portefeuilles les plus exposés au risque a été limité par une politique d'engagements adaptée au risque client. On mesure une diminution certaine du risque de portefeuille.

– Le renforcement de la sélection des risques : les principaux processus de sélection des risques ont été resserrés en vue de la réduction du risque d'octroi. Dans l'ensemble des filiales, le risque des nouvelles générations s'oriente à la baisse.

– L'investissement dans le Recouvrement des impayés : la politique de renforcement des moyens et des ressources affectées au recouvrement d'impayés s'est poursuivie en 2010 et ce dans l'ensemble des filiales. Les règles de recouvrement ont été adaptées au nouveau contexte économique. Oney Banque Accord a en outre développé avec succès une politique active de prévention de l'impayé permettant de traiter des situations-clients délicates sans pour autant procéder à du recouvrement de créances.

Le contexte économique incertain nous incite cependant à rester prudent et à poursuivre ces efforts.

En **France**, le pays se prépare à la mise en oeuvre courant 2011 de l'application de la Directive Crédit Consommation (DCC) nécessitant de lourdes adaptations de notre système d'information.

La situation en **Espagne** s'est améliorée durant l'année 2010 en raison de la gestion rigoureuse de sélection des risques et d'investissements au recouvrement qui ont permis une limitation certaine des impayés, surtout et davantage marquée au second semestre de l'année. 2011 devrait être une année de transition, marquée par une stabilisation de la situation.

Le contexte économique mondial n'a fait que renforcer la conviction du Groupe de s'être doté d'un système bâlois de surveillance des risques calqué sur le modèle français.

*Le Conseil d'administration.*

## E. — Etats financiers au 31 décembre 2010 (Sur base consolidée)

I. — Bilan.  
(En milliers d'euros.)

Actif	IFRS-EU	IFRS-EU
	31/12/2010	31/12/2009
Caisse, banques centrales et CCP	14 063	13 995
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	0	0
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	0	0
Actifs financiers disponibles à la vente	3 414	1 037
Instruments dérivés de couvertures	6 091	6 091
Prêts et créances - Etablissements de Crédit	77 575	126 571
A vue	29 380	19 568
A terme	48 195	104 503
Prêt subordonné	0	2 500
Prêts et créances - Clientèle	2 036 968	2 057 490
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	0	0
Titres de participations	241	90
Immobilisations corporelles	5 613	5 988
Immobilisations incorporelles	4 465	2 889
Goodwill	26 443	19 778
Actifs d'impôts différés	31 667	28 580
Actifs d'impôts courants	2 313	1 726
Autres actifs et comptes de régularisation	373 168	395 346
Capital souscrit non versé	0	
Actifs non courants et groupes destinés à être cédés classés comme détenus en vue de la vente	63 870	
Total de l'actif	2 645 893	2 659 581

Hors bilan	31/12/2010	31/12/2009
Engagements reçus	1 287 463	1 209 256
Engagements de financement	1 282 016	1 204 641
Reçus d'établissements de crédit	1 030 250	952 780
Reçus de la clientèle	251 766	251 861
Engagements de garantie	5 447	4 615
Reçus d'établissements de crédit	256	248
Reçus de la clientèle	5 192	4 367

Passif	IFRS-EU	IFRS-EU
	31/12/2010	31/12/2009
Dépôts de banques centrales		0
Passifs financiers détenus à des fins de transaction		0
Passifs financiers à la juste valeur par le résultat		0
Passifs financiers évalués au coût amorti	2 143 747	2 197 098
Dépôts d'établissement de crédit	235 936	278 907
Dépôts de la clientèle	420 286	434 624
Titres de dettes	1 449 594	1 448 042

Passifs subordonnés	37 931	35 525
Instruments dérivés de couverture	14 094	17 133
Provisions	7 935	4 335
Provision techniques et dettes Assurance	13 457	10 052
Provisions techniques	6 728	5 026
Dettes auprès des réassureurs	6 728	5 026
Passifs d'impôt courant	202	315
Passifs d'impôts différés	2 246	986
Autres passifs et comptes de régularisation	171 806	160 048
Capitaux propres du groupe	291 374	267 086
Capital souscrit et prime d'émission	83 547	82 290
Capital souscrit	28 795	28 694
Prime d'émission	54 752	53 595
Autres capitaux propres	0	0
Réserves de réévaluation	0	0
Réserves	182 976	167 788
Résultat de l'exercice	24 851	17 008
Intérêts minoritaires	1 033	2 528
Total capitaux propres	292 407	269 615
Total du passif	2 645 893	2 659 581

<b>Hors bilan</b>	<b>31/12/2010</b>	<b>31/12/2009</b>
Engagements donnés :		
Engagements de financement	10 612 438	9 592 776
En faveur d'établissements de crédit	2 001	54 562
En faveur de la clientèle	10 610 437	9 538 215
Engagements de garantie	13 310	57 766
En faveur d'établissements de crédit	12 579	56 467
En faveur de la clientèle	731	1 299
Engagements sur les titres	6 980	13 783
Titres à recevoir	6 980	13 783

## II. — Compte de résultat.

	<b>IFRS-EU</b>	<b>IFRS-EU</b>
	<b>31/12/2010</b>	<b>31/12/2009</b>
Produits et charges financiers et opérationnels		
Intérêts et produits assimilés	259 192	268 003
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les Etablissements de crédit	653	2 691
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	258 385	264 888
Intérêts des titres à revenus variables	154	424
Intérêts et charges assimilés	28 709	41 828
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les Etablissements de crédit	9 305	11 413
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	8 463	6 662
Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe	10 941	23 754
Résultat net sur intérêts	230 483	226 174
Produits d'honoraires et de commissions	122 287	140 919

Charges d'honoraires et de commissions	46 707	49 433
Résultat net d'honoraires et commissions	75 579	91 486
Profit net/ Perte nette réalisés sur actifs et passifs financiers non évalués à la juste valeur par le biais du résultat		
Résultat net sur instruments financiers de couverture	-11 352	-14 604
Gains sur instruments financiers	3 961	3 744
Pertes sur instruments financiers	15 313	18 348
Ecarts nets de change	520	527
Profit net/ Perte nette sur la sortie d'actifs autres que ceux détenus en vue de la vente	0	
Autres produits d'exploitation bancaire	86 928	75 133
Autres charges d'exploitation bancaire	10 454	14 633
Produit net bancaire	371 704	364 083
Charges administratives	214 652	195 018
Charges de personnel	67 569	63 922
Autres frais administratifs	147 083	131 097
Dotations aux amortissements des immobilisations	4 128	3 456
Dotations nettes de reprises pour provisions	2 810	767
Dotations nettes de reprises pour dépréciation	0	0
Résultat brut d'exploitation	150 114	164 843
Coût du risque	108 974	132 832
Résultat d'exploitation	41 141	32 011
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	-2 161	-1 204
Gains ou pertes sur actif immobilisés	-243	-2
Variation de valeur des écarts d'acquisition	0	0
Résultat total des activités poursuivies avant impôt	38 737	30 805
Charge (produit) d'impôt relative au résultat des activités poursuivies	13 321	14 129
Résultat total des activités poursuivies après impôt		
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	0	0
Résultat total	25 415	16 676
Résultat net part du Groupe	24 851	17 008
Intérêts des minoritaires	564	-332
Nombre d'actions	1 429 732	1 429 732
Résultat net part du Groupe par action	17,38	11,90

### III. — Etat consolidé du résultat global.

(En milliers d'euros)	31/12/2010			31/12/2009		
	Avant impôt	(charge) produit d'impôt	Net d'impôt	Avant impôt	(charge) produit d'impôt	Net d'impôt
Résultat de la période	38 737	-13 321	25 415	30 805	-14 129	16 676
Autres éléments du résultat global						
Ecarts de change résultant des activités à l'étranger	-203		-203	-57		-57
Variation de la juste valeur des instruments financiers						
Couverture de flux de trésorerie	2 903	-999	1 903	424	-65	359
Profits (pertes) actuariels des régimes à prestations définies	-6	2	-4	-65	22	-43
Autres éléments	65	-22	43	2 483	-1 139	1 345
Autres éléments du résultat global pour la période	2 759	-1 020	1 739	2 785	-1 181	1 604
Résultat global de la période	41 496	-14 341	27 155	33 590	-15 310	18 280

Attribuable aux :					
Propriétaires de la Société mère			27 237		18 579
Intérêts minoritaires			-82		-299
Résultat global de période			27 155		18 280

#### IV. — Tableau de flux de trésorerie

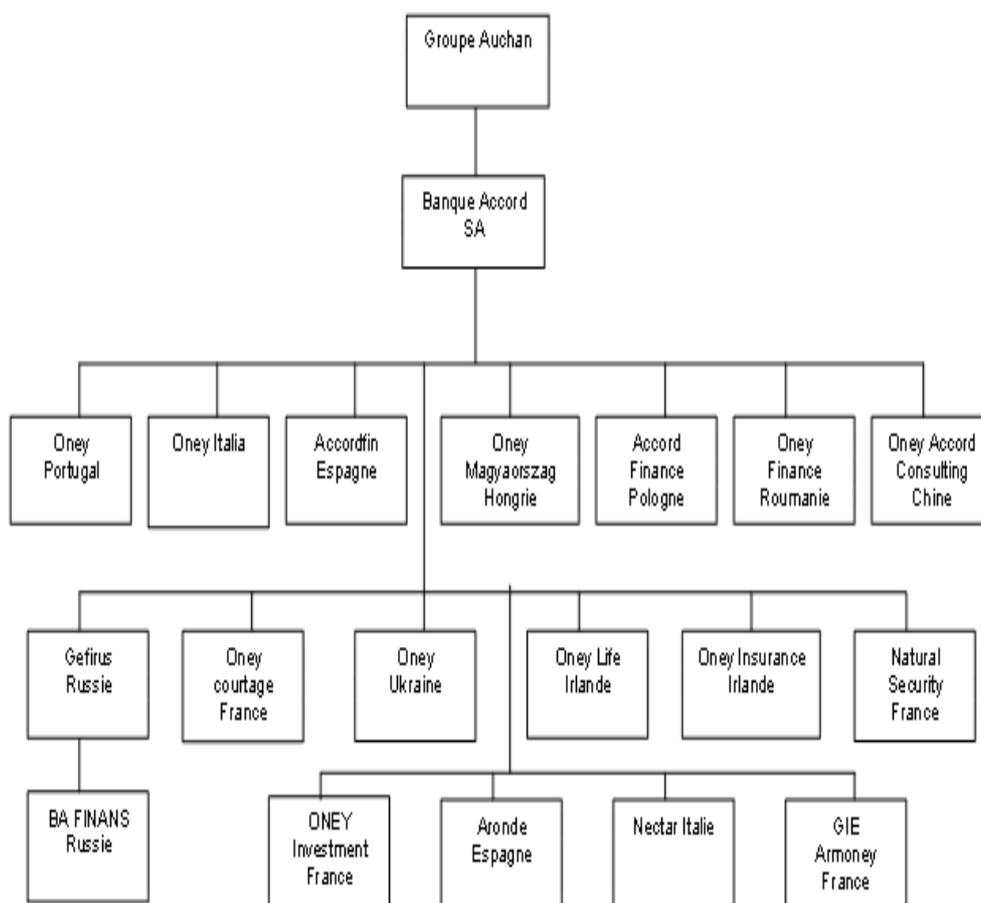
(En milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Résultat net avant impôt (A)	38 737	30 806
Elimination des éléments non monétaires (B)	75 921	100 736
Amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	4 133	3 456
Dotations nettes de reprises sur encours clientèle	67 965	88 573
Dotations nettes de reprises sur provisions pour risques et charges	6 108	5 224
Plus ou moins values	249	2
Autres mouvements	-2 533	3 482
Revenus des activités opérationnelles à l'exclusion des éléments non monétaires (A+B)	114 658	131 542
Augmentation des actifs/diminution des passifs (-)		
Diminution des actifs/augmentation des passifs (+)		
Flux de trésorerie générés par l'activité opérationnelle :		
Prêts et avances aux clients (C)	-9 530	66 195
Créances/ dettes vis à vis des établissements de crédit (C)	-110 055	-270 146
Dettes représentées par un titre (C)	-200	15 500
Actifs et passifs non financiers (C)	59 748	-10 586
Impôts décaissés (C)	-16 066	-22 660
Autres mouvements (C)	-11 770	112 624
Flux nets de trésorerie liés à l'activité opérationnelle D = (A+B+C)	26 785	22 469
Flux de trésorerie liés aux investissements :		
Flux liés aux investissements incorporels et corporels	-4 550	-4 734
Flux liés aux investissements financiers et aux participations	-4 292	450
Variation de périmètre	-327	0
Flux nets de trésorerie liés aux investissements (E)	-9 169	-4 284
Flux de trésorerie liés au financement :		
Dividendes versés aux actionnaires	-161	
Augmentation de capital	1 139	1 885
Autres	-6 159	1 976
Flux nets de trésorerie liés au financement (F)	-5 180	3 861
Flux nets de trésorerie liés à l'activité opérationnelle (D)	26 785	22 469
Flux nets de trésorerie liés aux investissements (E)	-9 169	-4 284
Flux nets de trésorerie liés au financement (F)	-5 180	3 861
Effets des variations de taux de change	17	-27
Variation nette de trésorerie	12 453	22 019
Trésorerie et équivalent de trésorerie début de période	16 503	-5 516
Trésorerie et équivalent de trésorerie fin de période	28 956	16 503
Variation nette de trésorerie	12 453	22 019

#### V. — Annexes aux états financiers consolidés au 31/12/2010 établis conformément aux normes comptables IFRS adoptées par l'Union européenne (Chiffres en milliers d'euros – K€)

Note 1. – Description synthétique du groupe.

1.1. Présentation juridique de l'entité. — BANQUE ACCORD S.A., immatriculée sous le numéro 546 380 197 00105, est une société anonyme à Conseil d'Administration domiciliée en France au 40, avenue de Flandre à Croix (59170). Elle est spécialisée dans toutes opérations de banque et opérations connexes à l'activité bancaire y compris la réception et la transmission d'ordres pour le compte de tiers, le courtage en assurance et la représentation de toutes les compagnies d'assurance. Elle est détenue à 98,00 % par Groupe Auchan S.A., société anonyme à Conseil d'Administration dont le siège est à Croix.

1.2. Organigramme simplifié du groupe Banque Accord :



Note 2. – Faits marquants et principales variations de périmètre.

Trésorerie :

— Maintien de la notation S&P : En avril 2010, l'agence de notation de Standard & Poor's a confirmé sa notation de contrepartie BANQUE ACCORD à long et court terme à « A/A-1 ». Elle a également confirmé le statut de « core business » de la Banque vis-à-vis du Groupe Auchan. Les perspectives sont redevenues stables.

— Gestion de la trésorerie : Pour garantir son risque de liquidité, BANQUE ACCORD dispose de 1 155 M€ de lignes de crédit bancaires confirmées dont 125 utilisées au 31 décembre 2010, soit un disponible de 1 030 M€. Parmi ces lignes, 1 005 M€ ont une échéance supérieure au 31/12/2011. Ces lignes de backup disponibles garantissent à BANQUE ACCORD une liquidité suffisante à la poursuite de son activité.

Pour renforcer encore ses ressources long terme, BANQUE ACCORD dispose également d'un droit de tirage intragroupe d'un montant de 250 M€ mis en place le 15 janvier 2010 et avec une échéance au 15 juillet 2011.

BANQUE ACCORD a émis un EMTN à 4 ans le 12 juillet 2010 pour 150 M€. Un emprunt obligataire de 200 M€ étant arrivé à échéance en septembre 2010, l'encours obligataire de la banque est de 550 M€ au 31 décembre 2010.

BANQUE ACCORD dispose également de ressources mobilisables à hauteur de 216 M€ au travers du refinancement BCE REPO via le Fonds Commun de Titrisation Oneycord Compartiment 1.

Autres faits marquants :

— Italie : BANQUE ACCORD prévoit la cession de ses encours de crédit en Italie pour se concentrer désormais sur un rôle d'apporteur d'affaires. Les éléments cédés sont présentés au bilan conformément à IFRS 5. Le montant des encours nets destinés à être cédés s'élèvent à 63,9 M€. Le résultat des activités italiennes qui pourraient être abandonnées est une perte de 8,3 M€.

Dans le cadre du pacte d'actionnaires relatif à la société Nectar, BANQUE ACCORD dispose d'un put lui garantissant son investissement. Compte tenu du démarrage de la société en mars 2010, BANQUE ACCORD a revu à la baisse sa probabilité d'exercice de son PUT, ce qui a conduit à la prise en compte en 2010 d'une charge de 2,3 M€.

— CVAE : Le reclassement de la CVAE en impôt sur les sociétés a conduit BANQUE ACCORD, conformément à la norme IAS 12, à constater des impôts différés au titre des différences temporelles liées à son calcul. BANQUE ACCORD enregistre à ce titre un impôt différé actif de 1,9 M€.

— Pologne : La modification de l'interprétation du contrat de partenariat entre Accord Finance Pologne et Lukas Bank conduit à requalifier la relation liant les deux partenaires. Accord Finance Pologne passe du statut d'agent à participant en risque, ce qui a conduit au retraitement des différentes composantes de la commission perçue par Accord Finance.

Le traitement comptable de cette modification a été traité en correction d'erreur. L'impact de cette correction s'élève à 870 K€ sur les capitaux propres d'ouverture.

— Divers pays : changements de dénomination :

– En France, la société PIG a été renommée Natural Security.

– En Italie, la société Accord Italia est devenue Oney Italia.

– En Chine, le bureau de représentation dénommé Accord Business Consulting Company est devenu Oney Accord Business Consulting Company

Variation de périmètre :

— Entrées de périmètre / Constitution de nouvelles sociétés : Création du GIE ARMONEY qui a pour objectif de mettre en commun les activités de monétiques entre BANQUE ACCORD et le CREDIT MUTUEL ARKEA.

— Variation de pourcentage d'intérêt : Modification du pourcentage d'intérêt en Hongrie : La signature d'un avenant au pacte d'actionnaires fin 2009 (mise place d'un PUT sur minoritaires) avec BNP Paribas Personal Finance a pour conséquence le changement du pourcentage d'intérêt sur ONEY MAGYAROSZAG qui passe de 60% à 100%.

ACCORDFIN Espagne : L'exercice du PUT par notre partenaire espagnol, Santander Consumer Finance, sur les 49% qu'il détenait, en date du 3 janvier 2010, a conduit BANQUE ACCORD à prendre le contrôle exclusif de sa filiale espagnole.

En application des modalités du pacte d'actionnaires, cette prise de contrôle globale de la société par BANQUE ACCORD est intervenue le 3 juillet 2010. Au 30 juin 2010, ACCORDFIN était restée consolidée par intégration proportionnelle.

Cette acquisition a été réalisée à la juste valeur en application d'IFRS 3 révisée et a généré les impacts suivants : un produit de ré-estimation de la participation (51%) antérieurement détenue de 2,7 M€, une charge liée à la juste valeur du put de 3,2 M€ (écart entre le prix d'exercice du put et la juste valeur de la société) et un goodwill de 8 M€.

Natural Security : Lors de la dernière augmentation de capital, BANQUE ACCORD a renoncé partiellement à son droit préférentiel de souscription au profit de nouveaux actionnaires, le pourcentage de détention est désormais de 17,99%. La société reste consolidée par mise en équivalence.

— Sorties de périmètre : Aucune sortie de périmètre n'est intervenue au cours de l'année 2010.

Événements post clôture : Il n'existe aucun événement postérieur à la clôture susceptible d'avoir un impact significatif sur les états financiers consolidés au 31 décembre 2010.

Arrête des comptes : Les comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration du 14 février 2011 et sont soumis à l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire en date du 29 mars 2011.

### Note 3. – Règles et méthodes.

3.1. Déclaration de conformité. — En application du règlement européen n° 1606/2002, les états financiers consolidés de BANQUE ACCORD S.A. au 31 décembre 2010 ont été établis conformément aux normes comptables internationales IAS / IFRS publiées par l'IASB et aux interprétations IFRIC telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite « carve out » utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture).

Ce règlement a été complété, notamment par le règlement du 29 septembre 2003 (CE n°1725/2003) portant sur l'application des normes comptables internationales, et par le règlement du 19 novembre 2004 (CE n°2086/2004) permettant l'adoption de la norme 39 dans un format amendé.

L'ordonnance du Ministère des finances du 20 décembre 2004 (n°2004/1382) permet aux entreprises d'opter pour le référentiel IAS pour établir leurs comptes consolidés à partir du 1er janvier 2005, même lorsqu'elles n'émettent pas de titres sur un marché réglementé. Cette option a été retenue pour l'ensemble des entités du Groupe Auchan.

Les nouvelles normes, amendements interprétations d'application obligatoire à partir de l'exercice 2010 sont : IFRS 3 révisée – Regroupements d'entreprises, amendements à l'IAS 27 – États financiers consolidés et individuels, amendements à l'IFRS 5 – Actifs non courants détenues en vue de la vente et activités abandonnées, IAS 39 amendements – éléments éligibles à une opération de couverture, IFRS 1 révisée – première adoption des IFRS, l'amélioration annuelle des IFRS et l'amendement à IFRS 2 sur les transactions intragroupes réglées en trésorerie.

Les normes, amendements aux normes existantes et interprétations, dont l'application n'est pas obligatoire au 31 décembre 2010 n'ont pas été anticipés. Par ailleurs, les états financiers présentés ne tiennent pas compte des nouvelles normes, révisions de normes existantes et interprétations publiées par l'IASB mais non approuvées par l'Union européenne à la date de clôture des états financiers.

3.2. Normes applicables et comparabilité. — Les méthodes comptables appliquées par le Groupe dans les états financiers consolidés sont identiques à celles utilisées dans les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009 à l'exception des nouvelles normes entrant en vigueur et de la qualification de la CVAE en impôt sur le résultat.

3.3. Recours à des estimations. — L'établissement des états financiers selon les normes IFRS nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui peuvent affecter la valeur comptable de certains éléments d'actifs et de passifs, de produits et de charges ainsi que les informations données dans les notes annexes. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Pour les états financiers consolidés de BANQUE ACCORD, les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

— Dépréciations des créances : La valeur du poste « Prêts et créances à la clientèle » est ajustée par une dépréciation relative aux créances lorsque le risque de non recouvrement de ces créances est avéré ou probable.

Cette dépréciation, calculée sur des ensembles homogènes de créances et sur une base actualisée, est estimée en fonction d'un certain nombre de données et d'hypothèses : nombre d'impayés, taux de récupération historiques constatés, situation des créances dans le processus de recouvrement, taux de perte, performances des organismes de contentieux externes, etc.

Il est possible que les évaluations futures du risque de crédit diffèrent des évaluations actuelles, ce qui pourrait nécessiter une augmentation ou une diminution du montant de la dépréciation.

— Juste valeur des actifs et passifs comptabilisés au coût amorti : Pour les actifs et passifs financiers autres que les créances clientèle, la valorisation à la valeur nette comptable paraît la meilleure estimation.

— Provisions : L'évaluation des provisions peut également faire l'objet d'estimations.

L'appréciation de la fréquence de l'incident et du montant de l'impact financier potentiel intègre le jugement de la Direction.

— Provisions techniques : Le calcul est basé sur les pertes attendues en utilisant des modèles et des hypothèses basées sur l'historique et les données du marché actuel.

— Instruments financiers évalués à leur juste valeur : La juste valeur des instruments financiers est déterminée à l'aide de courbes de taux basées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêt.

— Régimes de retraites et autres avantages sociaux futurs : Les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraites et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel ou d'évolution des salaires et charges sociales élaborées par la direction. Si les chiffres réels diffèrent des hypothèses utilisées, la charge liée aux prestations de retraite peut augmenter ou diminuer lors des exercices futurs.

Sauf événement particulier sur la période, il n'est procédé à aucune évaluation actuarielle pour l'élaboration des états financiers consolidés semestriels résumés.

— Constatation d'actif d'impôt différé : Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles à condition que soit jugée probable la disponibilité future d'un bénéfice imposable sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées. Le caractère probable est apprécié en tenant compte d'une imputation dans un délai raisonnable.

3.4. Format de présentation des états financiers. — Banque Accord utilise les formats des documents de synthèse (bilan, compte de résultat, état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, tableau de variation des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie) préconisés par la recommandation CNC n°2009-R.04 du 2 juillet 2009 qui annule et remplace la recommandation CNC n°2004-R-03 du 27 octobre 2004. Le tableau des flux de trésorerie a été établi par l'analyse des flux, en partant du résultat consolidé avant impôt et en utilisant la méthode indirecte.

Par ailleurs, il a été tenu compte de l'objet social de Banque Accord pour déterminer le périmètre lié à l'activité opérationnelle, aux opérations d'investissement et aux opérations de financement.

Ainsi les flux liés à l'activité de crédit à la clientèle et aux dettes refinançant cette activité de crédit ont été inclus dans le périmètre lié à l'activité opérationnelle.

Enfin, la définition de la trésorerie retenue correspond à celle préconisée par la Recommandation n°2009-R.04, à savoir : Caisses, banques centrales, CCP (actif et passif), comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit tels qu'ils apparaissent au bilan consolidé de BANQUE ACCORD des exercices considérés.

3.5. Périmètre et méthode de consolidation. — Les informations définies dans l'annexe aux comptes consolidés sont celles qui présentent une importance significative, permettant d'avoir une juste appréciation du patrimoine, de la situation financière du groupe, des risques qu'il assume et de ses résultats. Ces comptes consolidés regroupent les comptes de la BANQUE ACCORD et des principales entités françaises ou étrangères composant le groupe BANQUE ACCORD. Les comptes des filiales étrangères ayant été établis selon les règles comptables des pays d'origine, il a été effectué des retraitements et reclassements afin de rendre ces comptes conformes aux principes comptables IFRS du groupe BANQUE ACCORD.

#### 1) Périmètre :

Filiales	% De détention du capital	Type de contrôle	% De contrôle	Type de consolidation
ONEY IFIC (Portugal)	100%	Exclusif	100%	Globale
ACCORDFIN (Espagne)	100%	Exclusif	100%	Globale
ONEY ITALIA	100%	Exclusif	100%	Globale
ONEY MAGYAROSZAG (Hongrie)	100%	Exclusif	100%	Globale
GEFIRUS S.A.S. (France)	60%	Exclusif	100%	Globale
BA FINANS (Russie)	60%	Exclusif	100%	Globale
ACCORD FINANCE (Pologne)	60%	Exclusif	100%	Globale
ONEY FINANCES (Roumanie)	100%	Exclusif	100%	Globale
ONEY ACCORD BUSINESS CONSULTING (Chine)	100%	Exclusif	100%	Globale
ONEY COURTAGE (France)	100%	Exclusif	100%	Globale
ONEY INSURANCE (Irlande)	100%	Exclusif	100%	Globale
ONEY LIFE (Irlande)	100%	Exclusif	100%	Globale
ONEY UKRAINE (Ukraine)	100%	Exclusif	100%	Globale
ONEY INVESTMENT (France)	100%	Exclusif	100%	Globale
ARONDE (Espagne)	100%	Exclusif	100%	Globale
Natural Security (ex-P1G - France)	17.99%	Influence notable	17,99%	Mise en équivalence
Nectar (Italie)	25%	Influence notable	25%	Mise en équivalence
Gie Armoney (France)	50%	Conjoint	50%	Proportionnelle

Structure ad hoc (sous-palier de BANQUE ACCORD)	% De détention du capital	Type de contrôle	% De contrôle	Type de consolidation
FCT ONEYCORD 1	100%	Exclusif	100%	Globale

La méthode d'intégration proportionnelle a été retenue dès lors que les circuits de décisions, en application des contrats de partenariat ou des pactes d'actionnaires, prévoient un accord conjoint des actionnaires dans la définition des axes de développement de la société.

2) Notions de contrôle et méthodes de consolidation. — Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IAS 27, 28 et 31. Elles résultent de la nature du contrôle exercé par BANQUE ACCORD sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale.

— Intégration globale : Les entreprises sur lesquelles BANQUE ACCORD exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. BANQUE ACCORD possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'elle est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin de bénéficier de ses activités. Le contrôle exclusif est présumé exister lorsque BANQUE ACCORD détient, directement ou indirectement, plus de la moitié des droits de vote de la filiale ; il est attesté lorsque BANQUE ACCORD dispose du pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entité en vertu d'un accord, ou de nommer, de révoquer ou de réunir la majorité des membres du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent.

— Intégration proportionnelle : Les entreprises sous contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle. Le Groupe possède un contrôle conjoint lorsque, en vertu d'un accord contractuel, les décisions financières et opérationnelles stratégiques liées à l'activité nécessitent l'accord unanime des parties qui se partagent le contrôle.

— Mise en équivalence : Les entreprises dans lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement une influence notable sur la gestion et la politique financière sans en avoir le contrôle sont évaluées par mise en équivalence. L'influence notable est présumée dès lors que BANQUE ACCORD détient, directement ou indirectement 20% des droits de vote dans une entité.

3) Consolidation des entités ad hoc. — La consolidation des entités ad hoc (structures créées pour gérer une opération ou un groupe d'opérations similaires) et plus particulièrement des fonds sous contrôle exclusif, a été précisée par le SIC 12.

En application de ce texte une entité ad hoc est consolidée lorsqu'elle est en substance contrôlée par BANQUE ACCORD, même en l'absence de lien capitalistique.

La détermination du contrôle s'apprécie notamment au regard des circonstances suivantes :

– les activités de l'entité ad hoc sont menées pour le compte de BANQUE ACCORD selon ses besoins opérationnels spécifiques de façon à ce que BANQUE ACCORD obtienne des avantages de l'activité de l'entité ad hoc ;

– BANQUE ACCORD a les pouvoirs de décision pour obtenir la majorité des avantages des activités de l'entité ad hoc ou, en mettant en place un mécanisme «de pilotage automatique», BANQUE ACCORD a délégué ces pouvoirs de décision ;

– BANQUE ACCORD a le droit d'obtenir la majorité des avantages de l'entité ad hoc et par conséquent peut être exposée aux risques liés aux activités de l'entité ad hoc, ou ;

– BANQUE ACCORD conserve la majorité des risques résiduels ou inhérents à la propriété relatifs à l'entité ad hoc ou à ses actifs afin d'obtenir des avantages de ses activités.

— Opérations de titrisation et fonds dédiés : Une opération de titrisation a été réalisée en 2009 (création du FCT Oneycord compartiment 1 en date du 22 septembre 2009).

Ce fonds est entièrement détenu par BANQUE ACCORD. Les créances cédées ont pour origine les crédits revolving. Le compartiment est rechargé tout au long de sa vie par de nouvelles créances éligibles ainsi que par les tirages réalisés sur les créances déjà titrisées.

Le montant des actifs concernés nets des passifs associés s'élève à 647,1 millions d'euros. Elles incluent, en particulier, des encours à la clientèle.

BANQUE ACCORD disposant des avantages et conservant les risques (notamment de crédit) de cette entité ad hoc, le FCT Oneycord 1 est consolidée par intégration globale.

3.6. Opérations en devises (IAS 21). — La conversion des comptes des entités dont la monnaie de présentation est différente de l'euro est effectuée par application de la méthode du cours de clôture. Selon cette méthode, tous les postes du bilan sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice.

Quant aux comptes de résultat, ils sont convertis au cours moyen de la période.

Les écarts de conversion constatés, tant sur les postes du bilan que du résultat, sont portés, pour la part revenant au Groupe dans ses capitaux propres sous la rubrique «Ecart de conversion» et pour la part des tiers sous la rubrique «Intérêts minoritaires». Par application de l'option offerte par la norme IFRS 1, le Groupe a procédé, par transfert aux réserves consolidées, à la mise à zéro de l'ensemble des écarts de conversion en part du Groupe et en Intérêts minoritaires dans le bilan d'ouverture du 1er janvier 2004.

Les écarts d'acquisition et les écarts d'évaluation dégagés lors d'un regroupement d'entreprises avec une activité dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro sont considérés comme des actifs et des passifs de la filiale. Ils sont exprimés dans la monnaie fonctionnelle de l'entité acquise puis convertis au cours de clôture, les différences résultant de cette conversion étant portées dans les capitaux propres consolidés.

En cas de liquidation ou de cession de tout ou partie de la participation détenue dans l'entreprise étrangère, l'écart de conversion qui figure dans les capitaux propres est réintégré au compte de résultat pour la fraction de son montant afférente à la participation cédée.

Les taux de conversion devises/euros retenus pour les monnaies des principaux pays sont les suivants :

Pays	Devises	Taux à la clôture		Taux moyen	
		Déc. 2010	Déc. 2009	Déc. 2010	Déc. 2009
Chine	Yuan	0,113353	0,101678	0,110679	0,104114
Hongrie	Forint	0,003598	0,003698	0,003636	0,003617
Pologne	Zloty	0,251572	0,243635	0,249177	0,231747
Russie	Rouble	0,024498	0,023173	0,024594	0,023026
Roumanie	Lei	0,234632	0,236055	0,235539	0,239071
Ukraine	Hryvna	0,094579	0,086325	0,094204	0,088948

3.7. Traitement des acquisitions et des écarts d'acquisition (IFRS 3 Révisée)

L'écart d'acquisition, ou goodwill, généré lors d'un regroupement d'entreprises est évalué comme l'excédent de (a) par rapport à (b), soit :

a) le total de :

i) la contrepartie transférée évaluée à la juste valeur à la date d'acquisition,

ii) le montant de la participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise ; et

iii) dans un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, la juste valeur à la date d'acquisition de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise.

b) le solde net des montants, à la date d'acquisition, des actifs identifiables acquis et des passifs repris, évalués selon IFRS 3.

Dans le cas où l'acquisition est réalisée à partir d'un dérivé (call, put, etc.), ce dérivé, en application d'IAS 39, fait l'objet d'une valorisation séparée et être comptabilisé dans le compte de résultat de BANQUE ACCORD dès lors qu'il existe un écart entre le prix d'exercice du put (représentant le prix d'acquisition de la société) et la juste valeur de la société acquise. Dans ce cas, la juste valeur de ce dérivé est reprise dans la détermination du goodwill. L'écart d'acquisition est inscrit à l'actif de l'acquéreur s'il est positif, et est comptabilisé en résultat s'il est négatif.

Les écarts d'acquisition sont enregistrés dans la monnaie fonctionnelle de la société acquise et sont convertis au cours de change en vigueur à la date de la clôture.

Les écarts d'acquisition positifs, conformément à IFRS3 Révisée – Regroupement d'entreprises, font l'objet annuellement, au cours du second semestre de chaque exercice, d'un test de dépréciation de valeur. Les modalités de réalisation de ces tests font l'objet d'une description dans la note 3.10 des règles et méthodes.

3.8. Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées (IFRS 5). — Un actif non courant (ou un groupe destiné à être cédé) est considéré comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une vente plutôt que par l'utilisation continue. Pour que tel soit le cas, l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) doit être disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel et sa vente doit être hautement probable.

Les actifs et passifs concernés sont isolés au bilan sur les postes « Actifs non courants destinés à être cédés » et « Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ».

Ces actifs non courants (ou un groupe destiné à être cédé) classés comme détenus en vue de la vente sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de cession. En cas de moins-value latente, une dépréciation est enregistrée en résultat. Par ailleurs, ceux-ci cessent d'être amortis à compter de leur déclassement.

Est considérée comme activité abandonnée toute composante dont le Groupe s'est séparée ou qui est classée comme détenue en vue de la vente, et qui est dans une des situations suivantes :

- elle représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte ;
- elle fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte ; ou,
- elle est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Sont présentés sur une ligne distincte du compte de résultat :

- le résultat net après impôt des activités abandonnées jusqu'à la date de cession ;
- le profit ou la perte après impôt résultant de la cession ou de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente des actifs et passifs constituant les activités abandonnées.

3.9. Les instruments financiers (IAS 32 et 39, IFRS 7). — Les actifs et passifs financiers sont traités dans les états financiers annuels 2010 selon les dispositions de la norme IAS 39 telle qu'adoptée par la Commission Européenne le 19 novembre 2004 complétée par les règlements (CE) n° 1751/2005 du 25 octobre 2005 et n° 1864/2005 du 15 novembre 2005 relatif à l'utilisation de l'option de la juste valeur.

3.9.1. Modalités de détermination de la juste valeur des instruments financiers. — L'amendement à IFRS 7 introduit une hiérarchie à 3 niveaux sur les évaluations à la juste valeur.

Ces niveaux sont les suivants :

Niveau 1 : Utilisation de cotations sur différents marchés actifs du même instrument financier (sans modification ou « repackaging »).

Niveau 2 : Recours à des techniques de valorisation dont l'ensemble des paramètres significatifs est fondé sur des données de marché observables.

Utilisation de cotations sur différents marchés actifs d'instruments financiers similaires.

Niveau 3 : Utilisation de techniques de valorisation dont aucun paramètre significatif ne repose sur des données de marché observables.

3.9.2. Prêts et créances. — Les crédits sont affectés à la catégorie "Prêts et créances auprès des établissements de crédit" et "Prêts et créances à la clientèle". Conformément à la norme IAS 39, ils sont évalués à l'initiation à la juste valeur, et ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Ce taux inclut les décotes, les produits et coûts de transaction intégrables (principalement ici l'ensemble des commissions versées aux apporteurs d'affaires, enseignants partenaires dans le cadre de la production de crédit) au taux d'intérêt effectif.

3.9.3. Dépréciation des prêts et créances. — Les créances dépréciées sont les créances présentant un risque avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

— Lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés ;

— Lorsque la situation présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé, on peut conclure à l'existence d'un risque avéré ;

— S'il existe des procédures contentieuses ou une restructuration de dettes.

A chaque clôture BANQUE ACCORD détermine s'il existe des indications objectives de dépréciation résultant d'un ou de plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale de l'actif dès lors que cet (ces) événement(s) générateur(s) de pertes a(ont) une incidence significative sur les flux futurs de trésorerie estimés, à condition que la perte puisse être estimée de manière fiable.

BANQUE ACCORD réalise deux tests de dépréciation successifs :

— Un test de dépréciation sur des ensembles homogènes de créances présentant un ou plusieurs caractères de pertes avérées (notamment les créances remises aux organismes de recouvrement externe et les créances en surendettement).

Dans ce cas, la dépréciation est égale à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée (au taux d'origine du contrat) des flux futurs de trésorerie estimés recouvrables en tenant compte de l'effet d'éventuelles garanties. Le montant de cette dépréciation est comptabilisé en coût du risque au compte de résultat et la valeur de l'actif financier est réduite par la constitution d'une dépréciation. Les dotations et reprises de dépréciations sont enregistrées en coût du risque.

— Un test de dépréciation sur des ensembles homogènes de créances présentant un ou plusieurs caractères de pertes avérées mais dont les créances ne présentent, à ce stade, qu'une probabilité d'entrées en recouvrement, en gestion contentieuse ou en surendettement.

Dans ce cas, la dépréciation est déterminée sur la base des probabilités historiques de passage en pertes, de pertes en cas de défaut avéré et de l'encours futur estimé. Le montant de cette dépréciation est comptabilisé en coût du risque au compte de résultat et la valeur de l'actif financier est réduite par la constitution d'une dépréciation. Les dotations et reprises de dépréciations sont enregistrées en coût du risque.

Par ailleurs, dans le cas d'une créance faisant l'objet d'une restructuration, BANQUE ACCORD comptabilise en Coût du risque une perte représentant la modification des conditions du prêt lorsque l'actualisation des flux futurs recouvrables estimés au taux d'intérêt effectif d'origine aboutit à un montant inférieur au coût amorti du crédit. La reprise dans le temps de cette décote est enregistrée en Intérêts et produits assimilés au compte de résultat.

3.9.4. Les passifs financiers. — La norme IAS 39 adoptée par l'Union Européenne reconnaît deux catégories de passifs financiers :

— Les passifs financiers évalués par nature en juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Les variations de juste valeur de ce portefeuille impactent le résultat aux arrêtés comptables. Il est toutefois précisé que Banque Accord n'utilise pas l'option de juste valeur sur ses passifs financiers.

— Les autres passifs financiers : cette catégorie regroupe tous les autres passifs financiers. Ce portefeuille est enregistré en juste valeur à l'origine (produits et coûts de transaction inclus) puis est comptabilisé ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

3.9.5. Distinction dettes – capitaux propres. — Un instrument de dette ou un passif financier constitue une obligation contractuelle :

- de remettre des liquidités ou un autre actif financier ;
  - d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables.
- L'amendement IAS 32 adopté par l'UE le 21 janvier 2009 permet, sous certaines conditions, la qualification en instrument de capitaux propres d'instruments financiers constituant auparavant des dettes. Ces instruments financiers sont :
- les instruments, émis par l'émetteur, remboursables au gré du porteur ;
  - les instruments créant une obligation pour l'émetteur d'avoir à rembourser le porteur lors de la liquidation, sur la base de sa part dans l'actif net.

3.9.6. Les instruments dérivés. — Le Groupe utilise des instruments financiers fermes ou optionnels qualifiés de dérivés dans le cadre de l'application de l'IAS 39, destinés à couvrir les expositions du Groupe au risque de marché (taux, change).

Les instruments dérivés sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur à l'origine de l'opération. A chaque arrêté comptable, ces dérivés sont évalués à leur juste valeur qu'ils soient détenus à des fins de transaction ou qu'ils entrent dans une relation de couverture. La juste valeur est déterminée par des outils de valorisation internes et comparée aux valorisations données par les contreparties bancaires.

La contrepartie de la réévaluation des dérivés au bilan est un compte de résultat (sauf dans le cas particulier de la relation de couverture de flux de trésorerie).

— La comptabilité de couverture : La couverture de juste valeur a pour objet de réduire le risque de variation de juste valeur associée à un actif ou passif financier. Elle est applicable si elle répond aux critères d'éligibilité fixés par la norme à savoir :

- La relation de couverture est clairement définie et documentée à la date de sa mise en place ;
- L'efficacité de la relation de couverture est démontrée dès son origine et tant qu'elle perdure.

La couverture de flux de trésorerie a pour objet de réduire le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie futurs d'un actif ou un passif financier. L'enregistrement comptable de la réévaluation du dérivé se fait de la façon suivante :

— Couverture de juste valeur : la réévaluation du dérivé est inscrite en résultat symétriquement à la réévaluation de l'élément couvert à **hauteur** du risque couvert et il n'apparaît, en net en résultat, que l'éventuelle inefficacité de la couverture.

— Couverture de flux de trésorerie : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte spécifique de capitaux **propres** et la partie inefficace de la couverture est, le cas échéant, enregistrée en résultat. Les intérêts courus du dérivé sont enregistrés en résultat symétriquement aux opérations couvertes.

Dans le cadre d'une intention de gestion de macro-couverture Banque Accord a privilégié une documentation de ces relations de couverture sur la base des flux futurs de trésorerie de groupe d'actifs ou de passifs présentant la même exposition aux risques de taux.

La justification de l'efficacité des relations de macro-couverture se fait par le biais de la comparaison trimestrielle entre le stock de refinancement indexé sur l'Eonia présent et prévisionnel et le portefeuille d'instruments de couverture. Par ailleurs, la mesure de l'efficacité de ces relations se fait au travers de tests prospectifs et rétrospectifs.

Les instruments de couverture utilisés par la BANQUE ACCORD sont des Cap et des swaps.

Les CAP, utilisés comme des instruments de couverture des flux de trésorerie, font l'objet également de test d'efficacité. Ce test d'efficacité est réalisé en distinguant la valeur intrinsèque de l'option et la valeur temps. Les variations de valeur temps sont systématiquement enregistrées en résultat.

Selon la norme IAS 39, ces instruments destinés à couvrir les expositions du Groupe aux risques de taux doivent être inscrits au bilan à leur juste valeur. Les variations de juste valeur de ces instruments sont toujours enregistrées en résultat, sauf dans le cas de relations de couverture de flux de trésorerie.

Pour les dérivés éligibles à la comptabilité de couverture, la comptabilisation en instruments de couverture permet de réduire la volatilité du résultat liée à la variation de valeur des dérivés concernés.

Il existe trois modèles de comptabilité de couverture d'après la norme IAS 39 : la couverture de juste valeur, la couverture de flux futurs de trésorerie et la couverture d'investissement net à l'étranger. Seuls les deux premiers modèles sont applicables au Groupe BANQUE ACCORD.

La plupart des dérivés utilisés par le Groupe sont éligibles à la comptabilité de couverture. Ainsi :

– Pour les instruments dérivés documentés comme des couvertures d'éléments actifs ou passifs enregistrés au bilan (couverture de juste valeur), la comptabilité de couverture permet l'enregistrement en résultat de la variation de la juste valeur du dérivé ; celle-ci est compensée par l'impact en résultat de la variation de juste valeur de l'élément couvert inscrit au bilan, au titre du risque couvert.

– Pour les instruments dérivés documentés comme des couvertures de flux futurs hautement probables, les variations de valeur du dérivé sont portées en réserves (réserves de Cash Flow Hedge) à hauteur de la partie efficace de la couverture, les variations de valeur de la partie estimée inefficace sont comptabilisées, quant à elles, en résultat.

Pour les dérivés non documentés comme des instruments de couverture comptable, les variations de valeur sont comptabilisées en résultat.

— Dérivés incorporés : Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Le dérivé incorporé doit être comptabilisé séparément du contrat hôte si les 3 conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par le résultat.
- séparé du contrat hôte, l'élément incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé.
- les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celles du contrat hôte.

— Comptabilité de trading : Par ailleurs BANQUE ACCORD, pour répondre à un objectif de refinancement indexé sur une base Eonia peut procéder à la mise en place de swap de transformation d'une partie des dettes émises sur un indice Euribor en Eonia.

Ces swaps de transformation, appelés basis swap, ont été comptabilisés en comptabilité de trading. En effet, il n'a pas été possible de documenter une relation de couverture sur ces instruments.

De ce fait, les variations de juste valeur liées à ces instruments financiers sont directement comptabilisées en résultat.

3.9.7. Engagements de financement. — Les engagements de financement donnés qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IAS 39 ne figurent pas au bilan dès lors qu'ils sont accordés à des conditions normales (dans le cas contraire un actif ou un passif est comptabilisé). Ils font, le cas échéant, l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IAS 37.

3.9.8. Engagements de garantie donnés. — Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser le titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance aux termes initiaux ou modifiés de l'instrument d'emprunt de dette.

Les contrats de garantie financière sont évalués initialement à la juste valeur puis ultérieurement au montant le plus élevé de :

- celui déterminé conformément aux dispositions de la norme IAS 37 « provisions, passifs éventuels et actifs éventuels » ou
- le montant initialement comptabilisé, diminué le cas échéant des amortissements comptabilisés selon la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires ».

3.10. Le traitement des immobilisations (IAS 16, 36, 38, 40)

Banque Accord applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles et incorporelles. Conformément aux dispositions de la norme IAS 16, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation suivant le mode linéaire ou le mode dégressif. Les principes retenus sont les suivants :

Immobilisations corporelles :

- Agencements, aménagement et sécurité : 6 ans 2/3 à 10 ans
- Autres immobilisations: 3 à 5 ans

Immobilisations incorporelles. — Les logiciels acquis sont comptabilisés en autres immobilisations incorporelles et font l'objet d'un amortissement comptable sur trois ans.

Les immobilisations font l'objet de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices de pertes de valeurs, et au moins une fois par an pour ce qui concerne les immobilisations incorporelles. En cas de perte de valeur, une dépréciation est enregistrée en résultat sur la ligne Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles, elle peut être reprise lorsque les conditions qui ont conduit à sa constatation sont modifiées.

Les plus ou moins values de cessions d'immobilisations d'exploitation sont enregistrées en Gains ou pertes nets sur autres actifs.

3.11. Dépréciation des immobilisations (IAS 36). — IAS 36 – Dépréciation des actifs – définit les procédures qu'une entreprise doit appliquer pour s'assurer que la valeur nette comptable de ses actifs n'excède pas sa valeur recouvrable, c'est-à-dire le montant qui sera recouvré par leur utilisation ou leur vente.

La valeur recouvrable d'un actif est définie comme la valeur la plus élevée entre son prix de vente net et sa valeur d'utilité. Le prix de vente net est le montant qui peut être obtenu de la vente d'un actif lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, moins les coûts de sortie. La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs et attendus de l'utilisation continue d'un actif et de sa sortie à la fin de sa durée d'utilité.

Les flux de trésorerie après impôt sont estimés sur la base des plans à 3 ans. Au-delà, les flux sont extrapolés par application d'un taux de croissance constant sur une période qui correspond à la durée d'utilité estimée de l'actif corporel. Pour les tests portant sur les écarts d'acquisition, les flux sont extrapolés sur une période de 9 ans avec prise en compte d'une valeur terminale, calculée à partir de l'actualisation à l'infini des données de la 9ème année.

Pays	France	Portugal	Espagne	Italie	Pologne	Hongrie	Roumanie	Russie
Taux d'actualisation	9,56%	10,46%	9,56%	10,46%	11,14%	11,96%	12,56%	11,96%
Taux de croissance	1%	1%	1%	1%	1%	1%	1%	1%

Les flux sont actualisés au coût moyen pondéré du capital après impôt, majoré d'une prime de risque spécifique à chaque pays. Le coût moyen pondéré du capital est déterminé sur la base du taux de rendement observé sur le marché actions du secteur bancaire.

La valeur recouvrable des immobilisations corporelles et incorporelles est testée dès l'apparition d'indices de pertes de valeur.

Ce test est également effectué une fois par an (en pratique en fin d'année) pour les actifs à durée de vie indéfinie tels que les écarts d'acquisition.

3.12. Les impôts différés (IAS 12). — Cette norme impose la comptabilisation d'impôts différés sur l'ensemble des différences temporaires observées entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale.

Les éléments suivants ne donnent pas lieu à la constatation d'impôt différé :

(i) le goodwill non déductible fiscalement,

(ii) la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable et

(iii) les différences temporelles liées à des participations dans des filiales dans la mesure où elles ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible.

Les taux d'imposition utilisés pour l'évaluation sont ceux dont l'application est attendue lors de la réalisation de l'actif ou du règlement du passif, dans la mesure où ces taux ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. L'effet de tout changement de taux d'imposition est comptabilisé par le résultat à l'exception de changements relatifs à des éléments comptabilisés directement en capitaux propres.

Les impôts différés actifs et passifs sont compensés au niveau de chaque entité fiscale. Ils ne sont pas actualisés.

Les déficits fiscaux et autres différences temporaires donnent lieu à la constatation d'un impôt différé actif lorsque leur imputation sur des bénéfices fiscaux est probable ou lorsqu'une imputation sur des impôts différés passifs est possible.

Deux conditions sont requises pour l'application de cette règle.

1. L'entité doit avoir dégagé un résultat fiscal positif sur les deux dernières années (N et N-1),

2. Une analyse du tax plan concernant les 3 années à venir est nécessaire pour démontrer que les pertes fiscales reportables et les impôts différés actifs sur les différences temporelles pourront être récupérés dans un délai court de 3 ans, grâce à des bénéfices courants.

3.13. Coûts des emprunts (IAS 23). — Les coûts d'emprunt sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus conformément au traitement de référence d'IAS 23.

Ainsi les frais de création du FCT dont la finalité première est de pouvoir apporter les titres au REPO auprès de la Banque centrale ont-ils été affectés au TIE du financement obtenu.

3.14. Provisions (IAS 37). — Les provisions, autres que celles afférentes à des risques de crédit ou à des avantages du personnel, représentent des passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise. Leur constitution est subordonnée à l'existence d'une obligation du groupe BANQUE ACCORD à l'égard d'un tiers probable du fait certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Cette obligation peut être légale, réglementaire ou contractuelle. Ces provisions sont estimées selon leur nature en tenant compte des hypothèses les plus probables.

3.15. Le montant de cette obligation est actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que cette actualisation représente un caractère significatif.

Les avantages au personnel (IAS 19)

Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :

— Les avantages à court terme, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, les primes payables dans les douze mois de la clôture de l'exercice ;

— Les avantages à long terme (médailles du travail, primes et rémunérations payables douze mois ou plus à la clôture de l'exercice) ;

— Les indemnités de fin de contrat de travail ;

— Les avantages postérieurs à l'emploi, classés eux-mêmes en deux catégories décrites ci-après : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies.

Avantages postérieurs à l'emploi : Engagement en matière de retraite, de préretraite et d'indemnités de fin de carrière - régimes à prestations définies. — BANQUE ACCORD participe selon les lois et usages de chaque pays à la constitution des retraites de son personnel.

Conformément à la norme IAS 19 – Avantages au personnel – le Groupe recense et enregistre l'ensemble des avantages accordés au personnel. Le Groupe a opté pour la comptabilisation des pertes et gains actuariels en capitaux propres et non pas en résultat.

En France, la société préfinance la quasi-totalité de l'engagement relatif aux indemnités de fin de carrière de son personnel auprès d'une compagnie d'assurance. De plus, un compte épargne temps est valorisé dans les comptes sociaux.

3.16. Les paiements fondés sur des actions (IFRS 2). — La norme IFRS 2 « Paiements en actions et assimilés » impose l'évaluation des transactions rémunérées par paiements en actions et assimilés dans les résultats et au bilan de l'entreprise. Cette norme, qui s'applique aux plans accordés après le 07/11/2002 et dont les droits ne sont pas encore acquis au 01/01/2005, concerne deux cas :

- les transactions dont le paiement est fondé sur les actions et qui sont réglées en instruments de capitaux propres,
- les transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie.

La méthode de valorisation des options retenue est faite selon les critères suivants :

— Détermination d'une valeur sous-jacente de l'option à la date d'octroi décorrélée de toute condition prévue au plan d'option. Cette valeur est déterminée par l'application du modèle binomial ;

— Les conditions spécifiques sont prises en compte, par la suite, par application d'un coefficient de probabilité à la valeur sous-jacente.

La valeur du sous-jacent de l'option est la valeur d'un call déterminée par l'application du modèle binomial sur la base des éléments suivants :

- Durée de l'option (fixée par le plan d'options) ;
- Prix d'exercice de l'option ;
- Taux d'intérêt (le taux retenu est celui des OAT 4 ans) ;
- Valorisation du titre au moment de l'attribution ;
- Volatilité du marché sectoriel (en l'absence de cotation du sous-jacent).

La valeur du sous-jacent a été retenue en incluant l'impact des dividendes versés au cours de la période d'indisponibilité.

Les droits sont comptabilisés en charges dans la rubrique « frais de personnel ». La contrepartie de la charge est constatée en dette dans la mesure où les actions feront l'objet d'un rachat par le Groupe. La charge est étalée sur la période au cours de laquelle les membres du personnel acquièrent les droits de manière définitive.

Lorsque la valeur du sous-jacent de l'option a été surestimée, la reprise est faite par les capitaux propres.

3.17. Engagements de rachats de titres aux minoritaires. — BANQUE ACCORD a consenti à des actionnaires minoritaires de certaines filiales du groupe consolidées par intégration globale des engagements de rachat de leurs participations. Ces engagements de rachat correspondent à des engagements optionnels (ventes d'option de vente). Le prix d'exercice de ces options était établi selon une formule de calcul prédéfinie lors de l'acquisition ou de la création en tenant compte de l'activité future des entités.

Dans l'attente d'une clarification des normes IFRS, le traitement comptable suivant a été retenu par le Groupe.

Conformément aux dispositions prévues par la norme IAS 32, le Groupe constate une dette au titre des options de vente accordées aux actionnaires minoritaires des entités contrôlées de manière exclusive. Ce passif est comptabilisé pour la valeur actualisée du prix d'exercice estimé des options de vente. La contrepartie de ce passif est enregistrée en diminution des intérêts minoritaires sous-jacents aux options et pour le solde en diminution des capitaux propres du Groupe.

La valeur du PUT s'ajuste à la fin de chaque période en fonction de l'évolution du prix d'exercice des options, l'impact est constaté par le compte résultat.

3.18. Actions propres. — Tous les titres d'autocontrôle détenus par le Groupe sont enregistrés à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Les profits ou pertes nets d'impôt de la cession éventuelle des actions d'autocontrôle sont imputés directement en capitaux propres, de sorte que les éventuelles plus ou moins-values de cession n'affectent pas le résultat net de l'exercice.

3.19. Les activités d'assurance (IFRS4). — Les deux sociétés (vie et non-vie) traitent l'assurance emprunteurs de la France et du Portugal.

L'ensemble de l'activité fait l'objet d'un traité de réassurance à hauteur de 50% des primes.

Les provisions techniques des contrats d'assurance-vie et d'assurance non-vie sont calculées par un actuaire externe selon les méthodes définies par la réglementation locale, elles sont conformes aux normes IFRS. Elles correspondent aux charges à prévoir pour faire face à la sinistralité déclarée en cours de traitement, aux sinistres encourus mais non encore déclarés (IBNR) et aux provisions pour risques non éteints. Le calcul est basé sur les pertes attendues en utilisant des modèles et des hypothèses basées sur l'historique et les données du marché actuel. Les provisions techniques non-vie concernent des provisions pour sinistres à payer.

Les sociétés d'assurance doivent respecter le ratio de solvabilité irlandais.

3.20. Transactions avec les parties liées. — Les parties liées et parties soeurs évoquées dans les annexes sont la société mère Groupe Auchan SA, les filiales de Groupe Auchan SA. Seules les opérations significatives sont signalées.

3.21. Résultat par action. — Le Groupe présente un résultat de base par action calculé à partir du résultat des activités poursuivies. Cette information est également déclinée à partir du résultat net.

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net – part du groupe – de l'exercice par le nombre moyen pondéré d'actions composant le capital en circulation pendant l'exercice.

Le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice est le nombre d'actions en circulation au début de l'exercice, ajusté du nombre d'actions émises au cours de l'exercice.

Note 4. – Caisse, banques centrales et CCP.

(En milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009	Variation
Banque centrale	4 415	4 559	-144
Distributeurs – Espaces financiers	7 872	9 176	-1 304
Autres	1 776	260	1 516
Total	14 063	13 995	68

Note 5. – Instruments dérivés de couverture.

Les opérations sur instruments financiers à terme portent sur les taux d'intérêts s'élèvent à 2 462 millions d'euros contre 3 753 millions d'euros à fin 2009. Le portefeuille peut être identifié à travers plusieurs groupes :

- Les swaps amortissables payeurs taux fixe sont utilisés pour couvrir les risques associés aux financements des encours à taux fixes ;
- Les options de taux (CAP - garantie d'un taux plafond et éventuellement FLOOR - garantie d'un taux plancher) sont utilisées pour se prémunir contre une hausse de coût de financement des encours à taux variable issue d'une forte augmentation des taux ;
- Les swaps de **devises** (cross currency swap) sont utilisés pour couvrir les risques associés au refinancement des filiales hors zone euro.

Instruments dérivés de couverture (en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
---	------------	------------

	Actif	Passif	Actif	Passif
Couverture de juste valeur	6 091	5 999	6 091	6 135
Instruments de taux d'intérêts :				
Instruments fermes	6 091	5 999	6 091	6 135
Instruments conditionnels				
Couverture de flux de trésorerie		8 095		10 998
Instruments de taux d'intérêts :				
Instruments fermes		8 095		10 998
Instruments conditionnels				
Total	6 091	14 094	6 091	17 133

Note 6. – Prêts et créances auprès des établissements de crédit.

Prêts et créances (en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009	Variation
Créances à vue sur les établissements de crédit :	29 380	19 568	9 812
Créances à terme sur les établissements de crédit :	48 194	104 503	-56 309
Principal	48 177	103 987	-55 810
Créances rattachées	17	516	-499
Prêts subordonnés :	0	2 500	-2 500
Principal	0	2 499	-2 499
Créances rattachées	0	1	-1

Les créances à terme comprennent des placements pour les sociétés d'assurance et comprenaient en 2009 la quote-part du prêt accordé à notre filiale espagnole non éliminée. Une partie de ces créances sont sous restriction selon la réglementation des assurances pour un montant de 29 457 K€.

Echéancier :

(En milliers d'euros)	<= 3 mois	3 mois < D <= 1 an	1 an < D <= 5 ans	> 5 ans	31/12/2009
Créances à terme sur les établissements de crédit :	81 988	8 771	13 745	0	104 503
Principal	81 472	8 771	13 745		103 987
Créances rattachées	516				516
Prêts subordonnés :	1	0	0	2 499	2 500
Principal				2 499	2 499
Créances rattachées	1				1

(En milliers d'euros)	<= 3 mois	3 mois < D <= 1 an	1 an < D <= 5 ans	> 5 ans	31/12/2010
Créances à terme sur les établissements de crédit :	48 194	0	0	0	48 194
Principal	48 177				48 177
Créances rattachées	17				17
Prêts subordonnés :					
Principal					
Créances rattachées					

Note 7. – Prêts et créances auprès de la clientèle.

1. Echéancier. — Les encours italiens destinés à être cédés figurent dans les tableaux d'encours, toutefois ils sont distingués en « actifs non courants destinés à être cédés » dans les états financiers.

Prêts et créances (en milliers d'euros)	<= 3 mois	3 mois < D <= 1 an	1 an < D <= 5 ans	> 5 ans	31/12/2009
Compte courant clientèle	310	1 216			1 526

Encours brut global :	664 781	623 236	982 108	147 932	2 418 056
Encours sains :	524 040	488 876	756 918	88 351	1 858 185
Encours sains	506 170	488 876	756 918	88 351	1 840 315
Créances rattachées	17 870				17 870
Encours dépréciés :	140 741	134 360	225 189	59 181	559 871

Prêts et créances (en milliers d'euros)	<= 3 mois	3 mois < D <= 1 an	1 an < D <= 5 ans	> 5 ans	31/12/2010
Compte courant clientèle					
Encours brut global :	742 993	657 815	996 295	193 500	2 590 604
Encours sains :	550 184	492 357	734 989	103 666	1 881 196
Encours sains	528 774	492 357	734 989	103 666	1 859 786
Créances rattachées	21 410			0	21 410
Encours dépréciés :	192 809	165 458	261 306	89 834	709 407

## 2. Encours dépréciés :

(En milliers d'euros)		31/12/2010	31/12/2009	Variations
Encours sains	+	1 859 786	1 840 315	19 471
Encours dépréciés	+	709 407	559 871	149 536
Dépréciations		489 765	362 092	127 673
Encours nets :	=	2 079 428	2 038 094	41 334
Créances rattachées	+	21 410	17 870	3 540
Encours fin de période :	=	2 100 839	2 055 964	44 875
Poids des encours dépréciés/encours totaux :		27,38%	23,15%	4,2%
Taux de couverture des encours dépréciés :		69,04%	64,67%	4,4%

## 3. Variation de la dépréciation des encours clientèle :

Variation de la dépréciation (en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Dépréciations début de période :	362 092	277 036
Variation de périmètre	64 003	
Dotations	80 987	92 567
Reprises	13 022	-3 994
Reclassements de la décote des intérêts sur encours dépréciés	-4 049	-3 537
Autres reclassements + écarts de conversion	-247	20
Dépréciations fin de période :	489 765	362 092

Note 8. – Titres de participation.

## Sociétés consolidées par mise en équivalence :

(En milliers d'euros)	2010	2 009
Au 1er janvier	84	214
Augmentation de capital	528	753
Cession de titres		
Dilution / relution	4	37
Reclassement titres mis en équivalence	1 639	
Quote-part dans résultat	-2 161	-920
Au 31 décembre	94	84

Sociétés non consolidées :

(En milliers d'euros)	% Détenion	2 010	2 009
Oney penzforgalmi szolgáto korlatolt felelossegu tarsasag	100%	135	
Mastercard int. Inc.	< 1%	13	
Santander Mediación Operador de Banca Seguros Vinculado	< 1%		6
Total		148	6

La société de droit hongrois "Oney Penzforgalmi Szolgáto Korlatolt Felelossegu Tarsasag", est en cours de création. Des fonds ont été déposés dans ce cadre.

Note 9. – Immobilisations corporelles et incorporelles.  
(En milliers d'euros)

Immobilisations incorporelles	Ecart d'acquisition	Licences, logiciels	Autres	Total
Valeur brute 1er janvier 2010 :	19 778	10 988	1 076	31 842
Acquisitions de la période	8 049	3 464		11 513
Cessions et mises au rebut	1 385	285	163	1 833
Reclassements / variation de périmètre			-5	-5
Variation de l'écart de conversion		0	-2	-1
Valeur brute 31 décembre 2010 :	26 443	14 167	906	41 516
Cumul Amortissements et Dépréciation. 1er janvier 2010 :		8 756	419	9 175
Dotations aux Amortissement		1 763		1 763
Reprises d'amortissement		285	39	324
Reclassements / variation de périmètre		0	-5	-5
Variation de l'écart de conversion		1	-1	0
Cumul Amortissements et Dépréciation 31 décembre 2010 :		10 234	374	10 608
Valeur nette 31 décembre 2010 :	26 443	3 933	532	30 908
Valeur nette 31 décembre 2009 :	19 778	2 232	657	22 667

Au 1er janvier 2010, les écarts d'acquisition, calculés sur la base de la situation nette des sociétés à leur date d'entrée dans le périmètre, étaient composés d'un écart d'acquisition sur Accordfin (daté du 23 octobre 2001) et d'un écart d'acquisition sur Oney Portugal (daté du 1er juillet 2000). Pour rappel, ces écarts avaient été amortis sur la base d'une durée de 20 ans jusqu'au 31 décembre 2003. Un écart complémentaire a été constaté au 1er janvier 2005 à la suite du rachat complémentaire des titres Oney Portugal détenus par Cofinoga.

Dans le cadre de l'exercice du PUT par Santander Consumer Finance conduisant à l'acquisition des 49% d'Accordfin, un écart d'acquisition de 8 049 K€ a été constaté au 3 juillet 2010. L'écart d'acquisition antérieur a été traité conformément à IFRS 3 révisée dans le cadre de la réévaluation de la participation antérieurement détenue.

Immobilisations corporelles	Matériels bureau et informatique	Agencement, installation	En cours	Autres	Total
Valeur brute 1er janvier 2010 :	13 512	6 754	5	832	21 102
Acquisitions de la période	1 393	467		222	2 082
Cessions et mises au rebut	535	174		209	918
Reclassements / variation de périmètre	342	8	-5		344
Variation de l'écart de conversion	10	3	0	11	25
Valeur brute 31 décembre 2010 :	14 723	7 057	0	855	22 635
Cumul Amortissements et Dépréciation. 1er janvier 2010 :	9 866	4 732		516	15 113
Dotations aux Amortissement	2 240	30		136	2 406
Cessions et mises au rebut	518	107		165	790
Reclassements / variation de périmètre	276	3			278
Variation de l'écart de conversion	6	1		7	14
Cumul Amortissements et Dépréciation 31 décembre 2010 :	11 869	4 659	0	494	17 022

Valeur nette 31 décembre 2010 :	2 854	2 399	0	361	5 613
Valeur nette 31 décembre 2009 :	3 647	2 022	5	316	5 989

Les acquisitions d'immobilisations corporelles concernent essentiellement la France pour 1 090 K€ et le Portugal pour 583 K€. Les acquisitions d'immobilisations incorporelles concernent principalement la France pour 2 116 K€ et le Portugal pour 830 K€.

Note 10. – Impôts différés.

Ce tableau explique la variation de la position nette d'impôts différés (actifs – passifs) :

(En milliers d'euros)	01/01/2010	Variation par résultat	Variation par capitaux propres	Ecart conversion / Reclassement	31/12/2010
Provisions non déductibles	25 897	1 753		4	27 654
Provisions réglementées	-373	-131	0		-504
Instruments financiers	3 996	30	-996	73	3 103
Autres	-1 926	1 093			-832
Total :	27 594	2 745	-996	77	29 421

Echéancier de l'ensemble des impôts différés actifs non activés :

Montant	<1an	1<<5ans	+ 5ans
32 786	525	9 340	22 921

Des impôts différés sur déficits reportables d'un montant de 19,6 millions d'euros n'ont pas été activés vu l'incertitude quant à leur imputation dans le futur. Pour les mêmes raisons, les impôts différés actifs sur les retraitements d'homogénéisation et les différences temporaires sociales ne sont pas activés.

Note 11. – Comptes de régularisation et autres actifs.

(En milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009	Variation
Valeurs à l'encaissement	297 598	318 601	-21 003
Charges constatées d'avance	6 267	5 235	1 032
Produits à recevoir	14 041	11 789	2 252
Autres comptes de régularisation	1 907	6 700	-4 793
Autres actifs	53 354	53 019	334
Total	373 168	395 344	-22 178

Les valeurs à l'encaissement correspondent aux prélèvements émis sur les comptes des clients.

Note 12. – Passifs financiers.

(En milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009	Variation
Dettes envers les Etablissements de crédit :	235 936	278 907	-42 971
A vue	14 488	17 060	-2 572
A terme	221 448	261 847	-40 400
Dettes envers la Clientèle :	420 286	434 624	-14 338
A vue	168 366	182 835	-14 470
A terme	251 920	251 789	132
Emprunts obligataires :	550 911	600 213	-49 301
Dettes représentées par un titre (BMTN, CDN) :	898 682	847 829	50 853
Total	2 105 816	2 161 573	-55 757

Le montant des lignes de crédit confirmées non utilisées au 31 décembre 2010 octroyées par des établissements bancaires est de 1 030,3 millions d'euros dont 1 005 M€ à plus d'un an.

Emprunts obligataires :

Société emprunteuse	Taux intérêt nominal	Taux intérêt effectif	Date d'émission	Echéance	31/12/2010	31/12/2009
Banque accord	E3R + 18bp	E3R + 18bp	Septembre 2005	Septembre 2010		200 000
Banque accord	E3R + 17,5bp	E3R + 17,5bp	Juin 2006	Juin 2011	200 000	200 000
Banque accord	E3R + 17bp	E3R + 17bp	Juin 2007	Juin 2012	200 000	200 000
Banque accord	E3R + 90bp	E3R + 90bp	Juillet 2010	Juillet 2014	150 000	

Dettes subordonnées. — Il s'agit de six titres subordonnés remboursables émis pour :

- 15 millions d'€ en décembre 2004 pour une durée de 10 ans et souscrit par Groupe Auchan.
- 18 millions d'€ en novembre 2006 pour une durée de 10 ans et souscrit par Auchan Coordination Service.
- 1,715 millions d'€ en décembre 2004 pour une durée de 10 ans et souscrit par Groupe Santander.
- 0,735 millions d'€ en novembre 2006 pour une durée de 10 ans et souscrit par Groupe Santander.
- 1,470 millions d'€ en juin 2007 pour une durée de 10 ans et souscrit par Groupe Santander.
- 0,980 millions d'€ en décembre 2008 pour une durée de 10 ans et souscrit par Groupe Santander.

Les contrats prévoient la possibilité, à la seule initiative de l'emprunteur et sous réserve de l'accord préalable de la Commission Bancaire ou de la Banque d'Espagne, de procéder au remboursement anticipé partiel ou total de ces prêts.

(En milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Dettes subordonnées	37 931	35 525

Note 13. – Provisions.

(En milliers d'euros)	01/01/2010	Dotations	Reprises	Reclassement /capitaux	31/12/2010
Avantages au personnel	523	170	78	0	614
Provisions contrôle fiscal	714	0	0	0	714
Provisions pour litiges	3 099	6 286	3 569	789	6 607
Sous total	4 336	6 457	3 647	789	7 935

Note 14. – Provisions techniques des assureurs et dettes auprès des réassureurs.

(En milliers d'euros)	01/01/2010	Dotations	Reprises	Reclassement /capitaux	31/12/2010
Provisions Techniques vie	1 022	453			1 476
Provisions Techniques non vie	4 004	1 248			5 252
Total provisions techniques	5 026	1 702			6 728

(En milliers d'euros)	01/01/2010	Augmentation	Diminution	Reclassement	31/12/2010
Part des réassureurs dans les provisions	5 026	1 702			6 728
Sous total provisions techniques	5 026	1 702			6 728

Note 15. – Autres passifs et comptes de régularisation.

(En milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009	Variation
Fournisseurs	20 253	7 645	12 608
Frais de personnel	10 686	9 774	913
Impôts et taxes	3 986	1 793	2 193
Cash back + bons achats + cartes cadeaux	2 370	11 906	-9 536
Autre	40 739	32 445	8 293
Sous total autres passifs	78 034	63 564	14 470
Valeurs à l'encaissement	14 431	19 420	-4 989
Produits constatés d'avance	20 180	21 186	-1 006

Charges à payer	51 576	44 746	6 830
Autres	7 585	11 131	-4 000
Sous Total comptes de régularisation passif	93 772	96 483	-2 712
Total autres passifs et comptes de régularisation	171 806	160 047	11 759

## Note 16. – Capitaux propres- Part du Groupe.

## 16.1. Nombre d'actions composant le capital :

	31/12/2010	31/12/2009
Début période	1 434 723	1 429 732
Emission en numéraire	5 029	4 991
Fin de période	1 439 752	1 434 723

Au 31 décembre 2010, le capital social s'élève à 28 795 K€, il est composé de 1 439 752 actions ordinaires de 20 euros, entièrement libérées. L'émission des 5 029 actions a été réalisée début juillet 2010 dans le cadre d'une levée de stocks options, et ce conformément aux dispositions figurant dans le procès verbal du Conseil d'Administration du 26 août 2010.

16.2. Actions propres. — En 2010, 5 029 actions ont été créées dans le cadre d'une augmentation de capital souscrite par les bénéficiaires du plan d'achat d'actions de 2006/2010. Ces actions ont été ensuite rachetées par BANQUE ACCORD pour 1 157 K€. Elles sont affectées à la couverture des plans d'options d'achat d'actions et d'attributions gratuites futures.

16.3. Réserve légale. — La réserve légale de Banque Accord S.A s'élève à 2 869 K€ au 31 décembre 2010.

## 16.4. Réserves détaillées par nature :

— Réserve de conversion :

(En milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Pologne	13,2	-12,4
Hongrie	-410.5	-158,4
Russie	-194.2	-130,3
Roumanie	-8.6	-4,7
Chine	19,1	8,4
Ukraine	3.6	-3,4
Total	-577.3	-300,8

— Réserve de cash flow Hedge (hors impôt différé) :

(En milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Début période	-10 985	-11 409
Variation	2 893	424
Fin période	-8 092	-10 985

## 16.5. Variation des capitaux propres (Part du groupe) :

(En milliers d'euros)	Capital	Prime	Titres auto détenus	Réserves	Gains et pertes latents	Résultat de l'exercice	Ecarts de conversion	Total capitaux propres
Situation clôture 2008	28 595	52 403	0	162 575	-7 451	12 622	-274	248 470
Mouvements								
Résultat de la période						17 008		17 008
Affectation				12 622		-12 622		0
Augmentation de capital	100	785						885
Gains et pertes latents nets					359			359
Stocks options		407	-1 292					-885
Ecarts de conversion							-27	-27
Ecarts actuariels nets					-43			-43
Commissions				1 580				1 580

Divers				-261				-261
Situation clôture 2009	28 695	53 595	-1 292	176 515	-7 134	17 008	-301	267 086
Mouvements								
Résultat de la période						25 413		25 413
Affectation				17 008		-17 008		0
Augmentation de capital	101	1 157						1 257
Gains et pertes latents nets					1 903			1 903
Stocks options			418	117				536
Réserve de conversion							-277	-277
Ecart actuariels nets								-4
Acquisition Accordfin				562				0
Espagne				-491				-491
Hongrie				-3 603				-3 603
Pologne				-522				-522
Natural security				7				7
Divers				67				67
Situation clôture 2010	28 795	54 752	-873	189 661	-5 234	24 851	-577	291 374

16.6. Dividendes versés sur les 3 derniers exercices :

Dividendes versés (en milliers d'euros)	Montant	Dividende par action
Dividendes versés en espèces au titre de l'exercice 2007	0	0
Dividendes versés en espèces au titre de l'exercice 2008	0	0
Dividendes versés en espèces au titre de l'exercice 2009	0	0

Note 17. – Intérêts minoritaires.

(En milliers d'euros)	
Situation au 31 décembre 2008	1 827
Résultat de la période	-332
Augmentation de capital	1 000
Autres (dont écart de conversion)	33
Situation au 31 décembre 2009	2 528
Résultat de la période	564
Augmentation de capital	
Hongrie	-1 524
Autres (dont écart de conversion)	-536
Situation au 31 décembre 2010	1 033

Note 18. – Engagements hors bilan.

Engagements reçus

(En milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Engagements de financement	1 282 016	1 204 641
Reçus des établissements de crédit et de la clientèle		
Engagements de garantie	5 447	4 615
Reçus des établissements de crédit et de la clientèle		
Total	1 287 463	1 209 256

— Engagements donnés :

(En milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
-----------------------	------------	------------

Engagements de financement	10 612 438	9 592 776
En faveur des établissements de crédit et de la clientèle		
Engagements de garantie	13 310	57 766
En faveur des établissements de crédit et de la clientèle		
Engagements sur titres	6 980	13 783
Titres à recevoir		
Total	10 632 728	9 664 325

Les engagements sur titres sont valorisés conformément aux accords décrits dans les protocoles signés avec les partenaires et sont actualisés à chaque arrêté. Ce sont des options d'achat que l'on a le choix d'exercer ou non.

Détail des engagements donnés à la clientèle par zone géographique :

(En millions d'euros)	31/12/2010		31/12/2009	
	Actifs - 2 ans	Global	Actifs - 2 ans	Global
France	2 946	9 144	2 935	8 487
Europe hors France	1 467	1 467	1 007	1 007
Reste du monde			44	44

Les engagements en faveur de la clientèle, compris au sens de la commission bancaire pour le calcul des ratios, c'est-à-dire hors clients inactifs depuis plus de 2 ans, s'élèvent à 4 413 millions d'euros.

Note 19. – Produits et charges d'intérêts.

(En milliers d'euros)	31/12/2010		31/12/2009	
	Charges	Produits	Charges	Produits
Opérations avec les établissements de crédits	9 305	653	11 412	2 691
Opérations avec la clientèle	8 643	258 385	6 662	264 888
Opérations sur instruments financiers	10 941	154	23 754	424
Total	28 709	259 192	41 818	268 003

Note 20. – Produits et charges de commissions.

(En milliers d'euros)	31/12/2010		31/12/2009	
	Charges	Produits	Charges	Produits
Opérations avec les établissements de crédits	4 803	9 292	10 844	8 234
Opérations d'assurance	14 482	19 624	14 610	13 909
Opérations avec la clientèle	4 496	47 048	1 994	68 122
Prestations financières – dont cotisations cartes	21 961	39 165	21 063	45 256
Autres	965	7 158	922	5 398
Total	46 707	122 287	49 433	140 919

Note 21. – Autres produits et charges d'exploitation bancaire.

(En milliers d'euros)	31/12/2010		31/12/2009	
	Charges	Produits	Charges	Produits
Charges et Produits d'assurance	7 300	36 091	7 235	38 376
Charges et Produits d'exploitation	3 154	50 838	7 398	36 757
Total	10 454	86 928	14 633	75 133

Note 22. – Frais de personnel.

(En milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
-----------------------	------------	------------

Salaires et traitements	42 053	38 043
Charges sociales	15 513	15 089
Charges fiscales	3 672	3 665
Participations et intéressement des salariés	6 330	7 124
<b>Total</b>	<b>67 568</b>	<b>63 921</b>

Note 23. — Autres Frais administratifs.

(En milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Taxes	2 506	4 306
Locations	7 002	7 039
Rémunérations intermédiaires	11 587	7 274
Autres	125 988	112 478
<b>Total</b>	<b>147 083</b>	<b>131 097</b>

Note 24. – Coût du risque.

Coût du risque	31/12/2010		31/12/2009	
	Charges	Produits	Charges	Produits
Dépréciations sur opérations avec la clientèle	80 987	13 022	92 567	3 994
Pertes sur créances irrécouvrables couvertes par des dépréciations	52 071		74 137	
Récupération sur créances amorties		11 062		29 877
<b>Total</b>	<b>133 058</b>	<b>24 084</b>	<b>166 704</b>	<b>33 871</b>
Solde	108 974		132 832	

Note 25. Impôts.

— Charge d'impôt :

	31/12/2010	31/12/2009
Impôt exigible	16 067	18 347
Variation impôt différé actif	-2 745	-4 218
<b>Total</b>	<b>13 321</b>	<b>14 129</b>

— Preuve d'impôt :

	Montant	Taux 2010	Taux 2009
Résultat avant IS et écart d'acquisition	41 141		
Taux normal		34,43%	+34,43%
IS théorique	14 165		
Différences permanentes	491	1,19%	-1,42%
Impôts différés non constatés	2 814	6,84%	21,12%
Différentiel de taux	-4 149	-10,08%	-9,99%
Impact des changements de taux à l'ouverture			0,00%
<b>Total effectif</b>	<b>13 321</b>		
<b>Taux effectif</b>		<b>32,38%</b>	<b>44,14%</b>

Note 26. – Divers.

Effectifs. — L'effectif en « équivalent temps plein » de l'ensemble constitué par les sociétés intégrées est de 1 808 salariés en décembre 2010 (y compris l'effectif à 100% des sociétés consolidées en intégration proportionnelle), contre 1 768 au 31 décembre 2009 à méthode comparable.

Rémunération des dirigeants. — La rémunération totale (y compris les jetons de présence) versée en 2010 aux mandataires sociaux des entités de Groupe Banque Accord s'élève à 1.4 million d'euros.

Les charges au titre des avantages postérieurs à l'emploi s'élèvent à 0.1 million d'euros.

## Note 27. – Avantages au personnel.

Selon les règles et pratiques propres à chaque pays, le personnel du Groupe bénéficie d'avantages à long terme ou postérieurs à l'emploi. Ces avantages complémentaires prennent la forme soit de régimes à cotisations définies, soit de régimes à prestations définies.

Régimes à cotisations définies. — Ces régimes se caractérisent par des versements de cotisations périodiques à des organismes extérieurs qui en assurent la gestion administrative et financière. Les cotisations sont inscrites en charges lorsqu'elles sont encourues.

Régimes à prestations définies. — Pour les régimes principaux, une évaluation actuarielle est effectuée tous les ans par des experts indépendants. Ces régimes concernent les indemnités de fin de carrière en France et les indemnités de rupture légale en Italie (TFR).

Hypothèses actuarielles	2010	2009
Taux d'actualisation au 1er janvier	5,00%	5,50%
Taux d'actualisation au 31 décembre	4,25%	5,00%
Taux de rendement attendu des actifs 1er janvier	5,00%	5,50%
Taux d'augmentation attendue des salaires	1,80%	2,25%

L'évolution de la valeur actuelle de l'obligation au titre des régimes à prestations définies est la suivante :

Variation (en milliers d'euros)	2010	2009
Valeur actualisée de l'obligation au 1er janvier	856	693
Coût financier	47	42
Coût des services rendus au cours de l'exercice	79	71
Prestations payées	0	-130
Pertes (gains) actuarielles	-8	180
Autres		
Valeur actualisée de l'obligation au 31 décembre	973	856

L'évolution de la juste valeur des actifs des régimes à prestations définies est la suivante :

Variation (en milliers d'euros)	2010	2009
Juste valeur des actifs au 1er janvier	856	693
Rendement attendu des actifs	43	38
Cotisations payées	78	140
Prestations payées		-130
Pertes (gains) actuarielles	-4	115
Juste valeur des actifs au 31 décembre	973	856

La provision nette comptabilisée au bilan a évolué de la façon suivante :

Variation (en milliers d'euros)	2010	2009
Passif net au 1er janvier	0	0
Charge comptabilisée	82	74
Cotisations payées	-78	-140
Prestations payées par l'employeur		
Pertes (gains) actuarielles reconnues en SORIE	-4	65
Passif net au 31 décembre	0	0

Le rapprochement des données du bilan avec l'obligation actuarielle des plans à prestations définies s'analyse comme suit :

Réconciliation du passif net	2010	2009
Valeur actualisée de l'obligation	973	856
Juste valeur des actifs	973	856

Situation nette	0	0
Passif net reconnu au bilan	0	0

Les charges comptabilisées au titre des régimes à prestations définies se décomposent de la façon suivante :

(En milliers d'euros)	2 010	2 009
Coût des services rendus au cours de l'exercice	79	71
Coût financier	47	42
Rendement attendu des actifs du régime	-43	-38
Charge comptabilisée	82	74

Note 28. – Paiements basés sur des actions.

Caractéristiques d'un plan d'options émis par Banque Accord :

- Les options sont indisponibles pendant une période de 4 ans à compter de leur date d'attribution.
- Elles sont exerçables sur une période allant du 1er au 20 juillet ou du 26 août au 27 septembre, l'année de l'échéance du plan.
- Les conditions attachées à l'exercice des options sont une présence effective et continue au sein de la société émettrice ou de l'une de ses filiales. Toute suspension de contrat intervenant pour toute autre raison que la maladie ou la maternité emporte caducité des droits à options (et toute autre condition spécifique à la société émettrice).
- Le prix d'exercice se comprend comme un coupon détaché. La levée des options intervient dans tous les cas après le détachement du coupon.
- Les titres souscrits par les bénéficiaires d'options sont l'objet d'une inscription au registre des mouvements de titres de la société BANQUE ACCORD.

Evolution du nombre d'options et du prix moyen pondéré sur les périodes 2009 et 2010 :

	2010		2009	
	Prix d'exercice	Nombre d'options	Prix d'exercice	Nombre d'options
Options en début d'exercice		25 395		26 769
Options émises durant l'exercice	249,98	5 600	258,79€	8 945
Options exercées durant l'exercice		5 029		9 376
Options annulées ou perdues		2 539		943
Options échues				
Options en fin d'exercice	262,79€	23 427	259,36€	25 395
Options exerçables en fin d'exercice				0

Paramètres de calcul de la juste valeur des options :

	2010	2009
Juste valeur des options	23,33€	84,27€
Prix de l'action	249,98€	258,79€
Prix d'exercice	249,98€	258,79€
Volatilité attendue	45,54%	43,46%
Durée de vie de l'option	3,5ans	3,5 ans
Dividendes attendus	0,68%	0,68%
Taux d'intérêts sans risques	1,45%	2,16%
Type de modèle	Binomial	binomial

La volatilité a été établie sur une analyse portant sur la volatilité implicite des cours de sociétés en rapport avec l'activité de Banque Accord sur une période de 4 ans précédant l'attribution.

Impact sur le compte de résultat. — L'impact annuel est de 0 K€, l'impact total (en cumulé) des plans comptabilisés depuis 2005 est de 1,2 M€.

Note 29. – Information sectorielle.

En application d'IFRS 8, les informations présentées sont fondées sur le reporting interne utilisé par la Direction Générale pour le pilotage de BANQUE ACCORD, l'évaluation des performances et l'affectation des ressources aux secteurs opérationnels identifiés.

Les secteurs opérationnels présentés dans le reporting interne, correspondant aux métiers et aux secteurs géographiques de BANQUE ACCORD sont les suivants :

1er niveau : métiers :

— Crédit à la consommation

— Autres (monétique, assurance, épargne, téléphonie, DAB ...)

2ème niveau : secteurs géographiques :

— France

— Europe occidentale hors France : Espagne, Portugal, Italie et Irlande

— Reste du monde : Pologne, Hongrie, Chine, Russie, Roumanie et Ukraine

Dans le cadre de l'information sectorielle par zone géographique, les produits et charges ainsi que les actifs et passifs sectoriels sont ventilés sur la base du lieu de comptabilisation de ces opérations.

1er Niveau :

(En milliers d'euros)	Crédit		Autres		Eliminations		Total	
	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009
Produits sectoriels :								
Externes	365 811	395 533	107 127	90 719			472 939	486 252
Internes	8 131	10 104			-8 131	-7 825	0	2 281
Amortissements	4 077	3 429	51	26			4 128	3 456
Charges sectorielles	154 159	158 522	24 936	38 877	-8 131	-7 825	170 964	189 574
Provisions	2 810	767					2 810	767
Coût du risque	108 974	132 832					108 974	132 832
Résultat sectoriel	103 923	123 862	82 140	38 042			186 063	161 904
Charges non sectorielles							147 327	131 098
Charges d'impôt							13 321	14 129
Résultat net							25 415	16 676
Actifs sectoriels	2 441 241	2 477 619	162 906	144 505			2 604 148	2 622 124
Passifs sectoriels	2 134 400	2 198 205	178 909	155 251			2 313 309	2 353 456
Investissements	9 921	8 693	156	184			10 078	8 877

2ème Niveau :

(En milliers d'euros)	France		Europe occidentale		Reste du monde		Total	
	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009
Produits sectoriels	294 618	318 505	128 274	123 493	50 047	46 534	472 939	488 532
Actif sectoriel	1 930 111	2 058 146	626 832	517 178	47 205	46 800	2 604 148	2 622 124
Investissements	7 181	7 265	2 430	1 193	467	419	10 078	8 877

Note 30. – Juste valeur.

Les actifs et passifs sont comptabilisés et évalués conformément aux dispositions de la norme IAS 39. Les méthodes de comptabilisation utilisées sont les suivantes :

— Les disponibilités, les comptes de régularisation actifs et passifs, les autres actifs et passifs : Ces actifs et passifs financiers sont évalués à leur valeur nominale dans la mesure où elle constitue une estimation raisonnable de leur valeur de marché étant donné leur caractère court terme.

— Encours à taux variables courants : Il n'y a pas de valorisation en marked to market à faire sur les portefeuilles d'encours à taux variable.

— Encours à taux fixe courants : Ils sont évalués à leur valeur nominale dans la mesure où elle constitue une estimation raisonnable de leur valeur de marché étant donné leur caractère court terme.

— Instruments financiers : Banque Accord valorise ses instruments financiers en utilisant une méthode standard par l'actualisation des flux futurs anticipés de l'instrument financier identifié à travers la courbe zéro coupon arrêtée au 31 décembre 2010.

— Dettes obligataires : Elles sont évaluées à leur valeur nominale dans la mesure où elle constitue une estimation raisonnable de leur valeur de marché.

— Dettes auprès des établissements de crédit : Elles sont évaluées à leur valeur nominale dans la mesure où elle constitue une estimation raisonnable de leur valeur de marché étant donné leur caractère court terme.

Valeur de marché des actifs et passifs basée sur des données de marché ou des techniques de valorisation (La définition est donnée en note 3.9.1) :

(En milliers d'euros)	Valeur de marché		
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Instruments dérivés actifs		9 505	
Instruments dérivés passifs		14 094	

Valeur de marché des autres actifs et passifs :

(En milliers d'euros)	2010		2009	
	Valeur de marché	Valeur comptable	Valeur de marché	Valeur comptable
Caisse, banque et CCP	14 063	14 063	13 995	13 995
Prêts et créances	2 050 673	2 050 673	2 184 061	2 184 061
Titres de participations	241	241	90	90
Créances d'impôt exigible	2 313	2 313	1 726	1 726
Autres actifs et comptes de régularisation	373 168	373 168	395 346	395 346
Dettes auprès des établissements de crédit	235 936	235 936	278 907	278 907
Dettes auprès de la clientèle	420 286	420 286	434 624	434 624
Dettes représentées par des titres	1 449 594	1 449 594	1 439 337	1 448 042
Dettes subordonnées	37 931	37 931	35 525	35 525
Dettes d'impôt exigible	202	202	315	315
Autres passifs et comptes de régularisation	171 806	171 806	160 048	160 048

## Note 31. – Exposition et gestion des risques.

Le Groupe est exposé au cours de l'exercice normal de son activité à des risques de taux d'intérêts, de change et de crédit, il a recours à des instruments financiers dérivés pour atténuer les risques de taux.

Le Groupe a mis en place une organisation permettant de gérer de façon centralisée les risques de marché.

31.1. Risque de contrepartie sur instruments dérivés. — De par son activité BANQUE ACCORD est structurellement en position nette emprunteuse. Le risque de contrepartie se situe essentiellement sur les opérations hors bilan. Pour couvrir ce risque, BANQUE ACCORD travaille uniquement avec des banques de 1er rang sur les financements et les opérations de dérivés de taux. Seules les contreparties bancaires notées minimum « A » par Moody's, Standard & Poor's ou Fitch sont admises à conclure des contrats dérivés de taux avec la BANQUE ACCORD.

Au cas où dans un pays, le rating souverain est inférieur à A et qu'une filiale se trouve dans l'obligation de traiter avec une banque locale, elle est autorisée à traiter avec un partenaire de rating équivalent au rating pays.

31.2. Risque de taux d'intérêt. — La politique financière de BANQUE ACCORD vise à protéger la marge financière contre les évolutions futures des taux d'intérêt. Elle couvre donc l'intégralité des risques de taux issus de ses encours de prêt à taux fixe. Cette couverture consiste à adosser mensuellement l'amortissement de l'encours de prêt à taux fixe à un refinancement de même nature ou à utiliser des produits dérivés. Le portefeuille de produits dérivés se compose de swaps, caps et/ou collars, à l'exclusion d'instruments d'options à barrières désactivantes.

Pour ce qui est de la couverture des encours d'emprunts à taux révisable et compte tenu des possibilités de répercuter commercialement une hausse de taux aux clients, BANQUE ACCORD ne couvre pas systématiquement ce risque. Toutefois, lorsque BANQUE ACCORD couvre cette exposition, elle se limite uniquement à l'utilisation d'option de taux (cap et/ou collar) et ce à un horizon budgétaire d'un an. La mise en oeuvre de la politique de couverture est contrôlée par un Comité de Trésorerie trimestriel.

Dans le respect de ces normes Groupe, la politique de couverture financière est définie conjointement avec les partenaires associés. Elle est validée par les Conseils d'Administration des filiales, pour une application locale avec contrôle de chacun des partenaires.

Exposition au risque de taux :

(En milliers d'euros)	12/2010	12/2009
Actifs financiers à taux fixe	783	947
Passifs financiers à taux fixe	600	211
Actifs financiers à taux variable	1 409	1 251
Passifs financiers à taux variable	1 542	1 996

Les échéanciers des actifs financiers figurent en notes 6 et 7, ceux des passifs financiers en note 31.4.

Méthode utilisée pour l'analyse de sensibilité. — Hypothèses retenues :

— Une hausse des taux variables sur le passif serait répercutée avec un décalage de 3 mois sur les actifs à taux variable

— Une baisse des taux variables sur le passif serait répercutée avec un décalage de 3 mois sur les actifs à taux variable

— Les capitaux propres ne seraient pas exposés au risque de taux à l'exception de la réserve de cash flow hedge

— Seule une partie des actifs à taux fixe serait couverte par des passifs à taux variable

Les actifs et passifs à taux fixe ont été échelonnés en fonction des maturités prévisionnelles et un gap de taux exposé à taux variable a été déterminé sur une période de 12 mois. Avec une translation des taux d'intérêts de 100bp à la hausse et à la baisse, les impacts sur le résultat ont été déterminés.

Pour les impacts en capitaux propres, les instruments financiers relatifs à la couverture de cash flow hedge ont été valorisés avec une translation de 100bp à la hausse et à la baisse, instrument par instrument.

Pour les swaps, c'est la différence entre le marked to market calculé à la date de l'arrêt et la nouvelle valorisation issue des translations de taux qui permet de déterminer les impacts en capitaux propres.

Analyse de la sensibilité :

— Incidence sur le compte de résultat : Une augmentation des taux d'intérêts de 1% sur l'ensemble des devises engendrerait, sur la base de la position financière au 31 décembre 2010 une hausse du coût financier de 0,26 M€.

Une baisse des taux d'intérêts de 1% sur l'ensemble des devises engendrerait, sur la base de la position financière au 31 décembre 2010 une baisse du coût financier de 2,64 M€.

— Incidence sur les capitaux propres : Une hausse des taux d'intérêts de 1% sur l'ensemble des devises engendrerait, sur la base de la position financière au 31 décembre 2010 une augmentation des capitaux propres de 6,07 M€ au travers de la réserve cash flow hedge.

Une baisse des taux d'intérêts de 1% sur l'ensemble des devises engendrerait, sur la base de la position financière au 31 décembre 2010 une diminution des capitaux propres de 6,24 M€ au travers de la réserve cash flow hedge.

### 31.3. Couvertures de taux :

— Couverture en cash flow hedge : Les opérations de taux qualifiées de couverture de flux futurs correspondent à des opérations de swaps où BANQUE ACCORD est payeur d'un taux fixe et receveur d'un taux variable. L'objectif de ces couvertures est de fixer le niveau de taux d'intérêt pour une partie de la dette prévisionnelle émise à taux variable et donc de sécuriser les résultats « financiers » futurs (N+1 à N+5 maximum) en limitant la volatilité possible. L'horizon des couvertures de ce type est de 5 ans maximum.

Passifs financiers dérivés (en milliers d'euros)	Valeur comptable	Flux de trésorerie attendus					
		Total	<3M	<6 M	< 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Swaps de taux d'intérêts	8 095	9 008	2 239	2 055	3 495	1 219	

— Instruments de couverture : Ce tableau indique les périodes au cours desquelles Banque Accord s'attend à ce que les flux de trésorerie associés aux instruments dérivés qualifiés de couverture de trésorerie interviennent.

Actifs financiers dérivés (en milliers d'euros)	Valeur comptable	Flux de trésorerie attendus					
		Total	<3M	<6 M	< 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Swaps de taux d'intérêts	2 668	2 307	601	463	626	620	-2
Swaps de change	574	753	322	-2	223	211	0
Options de taux	2 849	213				148	65

Passifs financiers dérivés (en milliers d'euros)	Valeur comptable	Flux de trésorerie attendus					
		Total	<3M	<6 M	< 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Swaps de taux d'intérêts	2 559	2 423	564	476	735	649	-2
Swaps de change	510	518	68	11	231	208	0
Options de taux	2 929	213				148	65

La devise de ces opérations est l'Euro et le HUF.

### 31.4. Risque de liquidité. — Afin de limiter son risque de liquidité, BANQUE ACCORD adopte une politique de refinancement raisonnée :

— Diversification des contreparties bancaires permettant de garantir une répartition satisfaisante des financements conformément aux recommandations du comité de réglementation bancaire et financière.

— Couverture de 100% du besoin moyen de refinancement par des ressources tirées à plus d'un an et des lignes bancaires confirmées.

Les financements bancaires à moyen et long terme contiennent des clauses d'engagement et de défaut habituelles pour ce type de contrat, à savoir maintien de l'emprunt à son rang (pari-passu), limitation des sûretés accordées aux autres prêteurs (Negative pledge), limitation de cession substantielle d'actifs et changement négatif significatif (Material Adverse Change).

Le programme Euro Medium Term Note (EMTN) de BANQUE ACCORD, sous lequel sont placées des émissions obligataires, contient l'engagement de limitation des sûretés accordées aux autres obligataires (Negative pledge) et une clause de défaut croisé.

BANQUE ACCORD doit respecter un seul covenant pour le maintien des lignes de refinancement fait dans le cadre du Club deal (ligne syndiquée confirmée de 475 millions d'euros). Le ratio est défini comme tel : Encours de crédit totaux > Dettes financières nettes (i.e. dettes financières diminuées du montant des créances auprès des établissements de crédit et des montants placés auprès des Banques centrales. Au 31 décembre 2010, ce ratio est respecté.

Par ailleurs, aucune dette financière n'incorpore un engagement ou une clause de défaut liée à la baisse de la notation du Groupe.

Depuis fin 2009, la création d'un Fond Commun de Titrisation, auto-détenu, permet l'accès au refinancement REPO de la Banque centrale à hauteur de 240 M€ (216 M€ de disponible au 31 décembre 2010). Ce financement est géré en ligne de back-up.

Au regard de la Commission Bancaire, dans le calcul du coefficient de liquidité, les hypothèses réglementaires retenues sont un tirage de 5% du montant du disponible octroyé aux clients actifs de moins de 2 ans. Ce risque est donc géré mensuellement à travers le ratio de liquidité.

De plus, au vu des historiques, la probabilité de tirages des clients est inférieure à 5%.

Exposition au risque de liquidité. — Les échéances contractuelles résiduelles des passifs financiers s'analysent comme suit y compris paiement des intérêts :

(En milliers d'euros)	Valeur comptable	Flux de trésorerie attendus					
		Total	<3M	<6 M	< 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Dettes auprès des établissements de crédit (dépôts)	14 487	14 487	14 487				

Dettes auprès des établissements de crédit	221 448	226 734	126 365	45 081	1 403	53 885	
Dettes auprès de la clientèle à vue	168 366	168 366	168 366				
Dettes auprès de la clientèle à terme	251 920	302 390	2 314	2 207	4 667	293 202	
Emprunts obligataires	550 911	570 722	1 923	201 957	2 836	364 006	
Dettes représentées par un titre	898 682	901 907	567 999	185 022	138 724	10 162	
Dettes subordonnées	37 931	31 784	100	102	218	16 097	15 267
Dettes fournisseurs	20 253	20 253	20 253				
Autres dettes	151 553	151 553	151 553				
Dettes d'impôts exigibles	2 448	2 448	2 448				

Les flux de trésorerie attendus correspondent aux flux de trésorerie contractuels.

Lignes de crédits long et moyen terme à l'origine, accordées et confirmées par les banques mais non utilisées au 31 décembre 2010 et au 31 décembre 2009.

(Montant en milliers d'euros au 31/12/2010)	<1an	1<<5ans	+ 5ans
1 030 250	130 000	900 250	

(Montant en milliers d'euros au 31/12/2009)	<1an	1<<5ans	+ 5ans
952 780	10 280	942 500	

31.5. Risque de change. — BANQUE ACCORD est exposé au risque de change pour les emprunts libellés dans une devise différente de l'euro, et la valeur des actifs nets de ses filiales en devises.

Des opérations de cross currency swap couvrent le risque de change sur la quote-part de refinancement de la filiale hongroise.

31.6. Gestion du risque crédit à la clientèle :

1. Généralités. — L'essentiel du risque de crédit concerne les prêts accordés à des particuliers.

Ce risque est réparti sur un grand nombre de clients avec un engagement unitaire limité.

2. Modalités de gestion du risque de crédit. — La gestion et le suivi du risque de crédit de BANQUE ACCORD sont assurés par les directions risque des filiales ou du partenaire, la Direction Risque Groupe et le contrôle interne à travers des comités risques.

Pour la France, le Portugal et désormais l'Espagne, il est assuré par la Direction Risque locale.

Pour les autres, ce sont les partenaires qui sont dépositaires de la gestion du Risque de Crédit (Italie, Pologne, Hongrie), car ce sont leurs processus clients (octroi, suivi, recouvrement) et leurs systèmes qui déterminent le risque.

Dans les joint-ventures, où nous pouvons avoir une ressource Risque locale, cas de la Russie, le risque est suivi par cette ressource et la Direction Risque Groupe. La ressource locale peut selon les cas, participer au développement de projets conjointement avec le partenaire.

Dans tous les cas, le risque est suivi par la Direction Risque Groupe.

Ces Comités ont pour mission la gestion des risques de crédit et la maîtrise d'ouvrage des projets impactant ces risques. Ils valident le pilotage du risque, s'assurent de l'efficacité de l'existant, prennent les décisions de modification de la chaîne du risque et du système de notation, valident la prévision budgétaire de la dépréciation et du coût du risque d'un nouveau produit, sont responsables de la maintenance de la documentation sur les sujets suivants : ouverture de tous produits de crédit ou de paiement, gestion des plafonds, recouvrement.

Des comités réguliers au niveau national et groupe valident la stratégie, les méthodologies mises en place et surtout les performances réalisées en terme de risque.

3. Processus d'octroi de prêts et de créances, limites individuelles. — Les systèmes de décision de crédit sont basés sur une approche statistique complétée par des examens par dossier, ils sont adaptés aux différents types de produits et de clients.

Ils comprennent :

- Des scores
- Des règles de refus clairement établies
- Un système de délégation et de pouvoirs
- Des règles de justificatifs à fournir
- Des contrôles anti-fraude

Le respect des décisions issues des scores et des règles, à l'encontre desquelles peu de dérogations sont réalisées, permet d'assurer un contrôle des risques précis. Les causes de dérogation et les personnes habilitées pour en réaliser sont définies par procédures et contrôlées a posteriori : ces dérogations visent notamment à gérer de manière personnalisée l'octroi de crédit de montant plus important ou destiné à des clientèles ciblées.

4. Octroi de garanties. — La politique du Groupe est de n'accorder des garanties financières qu'aux filiales et à certaines entreprises partenaires.

5. Dans le Groupe. — En 2010, l'environnement économique est resté dégradé et a continué de peser sur nos activités en France et à l'étranger, se traduisant à des degrés divers, par des augmentations sensibles de flux d'impayés simultanément à des difficultés de production crédit, atteignant toutefois un palier en fin de premier trimestre. Dans plusieurs filiales, les mesures prises par BANQUE ACCORD de réductions de l'exposition au risque de crédit ont commencé à porter leur fruit.

Spécifiquement pour le cas de la filiale espagnole, nous assistons toujours à un niveau de chômage inégalé (20% de chômage sur actifs) qui entraîne sur l'activité de crédit un niveau d'impayés toujours important. Ce phénomène a tendance à se stabiliser depuis le 4ème trimestre 2009. La stratégie en matière de recouvrement (notamment la mise en place d'automates d'appels, la réallocation du personnel du call center vers le recouvrement, les campagnes d'appels sortants, l'intensification des accords avec les clients en difficulté, la mise en place d'un reporting de recouvrement quotidien) a permis de contenir à ce jour tout au moins partiellement la montée du risque. La production de crédit restreinte à l'activité en magasin reste néanmoins très affectée par la situation économique.

En France, la tendance à l'augmentation des encours en procédure de surendettement, observée sur le marché, a impacté également BANQUE ACCORD. En outre, dans le cadre de l'entrée en vigueur de la Loi n° 2010-737 dite Lagarde portant réforme du crédit à la consommation, Banque Accord a poursuivi tout au long de l'année 2010 les travaux visant à se mettre en conformité avec les dispositions de cette réglementation.

En Italie, une modification de la stratégie est prévue, prévoyant notamment la cession des encours pour un recentrage de l'activité en apporteur d'affaires. Au niveau consolidé Groupe, le risque affecte sensiblement le résultat. Les pays les plus matures (France, Portugal), en raison de leurs performances et leur maîtrise complète de leur chaîne de risque, limitent dans leur ensemble l'impact de la forte progression du risque.

Ce contexte économique mondial n'a fait que renforcer la conviction du Groupe de doter rapidement et progressivement ses filiales d'un système bâlois de surveillance des risques, calqué sur le modèle français.

Le projet Bâle II est ainsi en cours d'implémentation dans la filiale portugaise.

6. Balance âgée des impayés. — Dès lors qu'il y a un impayé, les prêts et créances auprès de la clientèle sont dépréciés. BANQUE ACCORD n'a pas d'encours en souffrance présentant des impayés non dépréciés.

7. Encours restructurés. — Le montant des encours restructurés ou réaménagés, que ce soit de façon interne ou après passage en commission de surendettement s'élève à 215,7 M€. Ces encours sont dépréciés à hauteur de 124,1 M€.

8. Exposition maximale. — L'exposition maximale au risque de crédit est estimée à 709,4 M€. Elle se compose des encours dépréciés. Elle ne comprend pas le disponible affecté aux clients en souffrance ou dépréciés. En effet, lorsqu'il existe un impayé non réglé, la réserve accordée au client devient indisponible.

31.7. Gestion du risque d'assurance. — Il existe deux grandes natures de risques d'assurance :

— Les risques de tarification et de dérive de sinistralité

— Les risques liés aux marchés financiers

Le premier fait référence aux écarts des hypothèses retenues entre le moment où le risque est couvert et la survenance du sinistre tant dans la fréquence, le moment de la survenance que dans le degré de sinistralité des événements.

Les garanties proposées sont : le décès, le décès accidentel, l'invalidité permanente totale, les incapacités temporaires de travail et les pertes d'emploi. Les produits proposés, à prime régulière, prévoient des montants maximum de remboursement, fonction de l'encours du client à la date du sinistre.

La Compagnie se garde aussi le droit d'ajuster les montants pour les produits à prime régulière (assurance sur produit revolving). Cela permet de faire face à d'éventuels surcoûts et de s'adapter à l'environnement économique actuel. Les sociétés d'assurance fonctionnent avec un contrat groupe. La diversité du portefeuille des assurés et les sommes individuelles affectés à chaque produit d'assurance élimine le risque de concentration. Enfin, les sociétés d'assurance sont réassurées à hauteur de 50% des primes perçues sur l'ensemble des sinistres.

Pour le deuxième type de risque, tous les établissements financiers et instruments de placement, choisis pour les placements, sont validés par le Board avant que les fonds ne soient placés, toutes les contreparties doivent avoir un rating minimum « A » par Standard & Poor's et ces ratings font l'objet d'une revue régulière.

31.8. Gestion des fonds propres. — Conformément à la réglementation prudentielle bancaire qui transpose en droits français les directives européennes « adéquation des fonds propres des entreprises d'investissement et des établissements de crédit », Banque Accord est soumise au respect du ratio de solvabilité et des ratios relatifs à la liquidité, la division des risques ou les équilibres de bilan.

La gestion des fonds propres de Banque Accord est conduite de façon à respecter les niveaux de fonds propres prudentiels au sens du règlement 90-02 et exigés par la Commission Bancaire afin de couvrir les risques pondérés au titre des risques de crédit, des risques opérationnels et des risques de marché. Afin de s'assurer du respect de son ratio de solvabilité, Banque Accord projette une fois l'an ses capitaux propres au moment de l'établissement du plan de façon globale, et effectue un suivi de manière plus périodique à chaque arrêté trimestriel.

A partir de 2008, le montant des fonds propres est suivi tout au long de l'année à travers la mise en place de reporting internes basés sur la réglementation Bâle II.

L'arrêté du 20 février 2007 transpose dans la réglementation française le dispositif européen CRD (Capital Requirements Directive) (2006-48-CE et 2006-49 CE). Le texte définit les « exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement » et les modalités de calcul du ratio de solvabilité à compter du 1er janvier 2008.

Conformément à ces dispositions, Banque Accord a intégré dès 2007, dans la gestion des fonds propres et des risques, les impacts liés au passage à la nouvelle directive européenne CRD.

Les fonds propres sont répartis en trois catégories :

— les fonds propres durs (tier 1) déterminés à partir des capitaux propres du groupe et retraités notamment des gains et pertes latents,

— les fonds propres complémentaires (tier 2), limités à 100% du montant des fonds propres de base et composés principalement des dettes subordonnées,

— les fonds propres sur complémentaires admis au ratio (tier 3) composés principalement de dettes subordonnées à maturité plus courte.

Niveau des fonds propres prudentiels calculés conformément à la réglementation :

(En millions d'euros)	2010	2009
Capitaux propres consolidés	292,4	269,6
Dividendes distribuables	-7,5	
Réserves de cash flow hedge et actualisation des provisions IFC nettes d'impôts	5,2	7,2
Immobilisations incorporelles et écart d'acquisition	-30,9	-22,7
Impact des sociétés d'assurance et autres déductions de fonds propres	-49,4	-36,7
Fonds propre de base (tier 1)	209,8	217,4
Dettes subordonnées	31,6	32,4
Fonds propres complémentaires (tier 2)	31,6	32,4
Dettes subordonnées à maturité courte	0	0
Fonds propres sur complémentaires (tier 3)	0	0

Le montant des fonds propres réglementaires à fin décembre 2010 est de 241,4 M€.

En 2010 comme en 2009, Banque Accord a répondu à ces exigences réglementaires.

Ratios consolidés :

	Décembre 2010	Décembre 2009	Décembre 2008	Décembre 2007
Ratio /tier 1	8,8%	9,6%	9,1%	9,6%
Ratio /tier 2	1,3%	1,4%	1,5%	1,3%
Ratio de solvabilité bâlois	10,1%	11,0%	10,6%	10,9%
Ratio de liquidité	352	219	241	138

Le ratio de solvabilité s'élève à 10,4% en 2010 avant distribution de dividendes prévue en 2011.

Note 32. – Transactions avec les parties liées.

(En milliers d'euros)	Actif	Passif	Charges	Produits
Société mère				
Opérations vis à vis de la clientèle		15 008	205	
Autres passifs et comptes de régularisation				
Produits et charges opérationnels			124	
Services extérieurs				
Mère conjointe				
Dette subordonnée et dette rattachée				
Opérations vis-à-vis Ets crédit				
Produits et charges opérationnels				
Entreprises associées				
Prêts				
Autres entreprises liées				
Autres actifs et comptes de régularisation	61	2 647		
Opérations vis à vis de la clientèle		935 916	11 001	
Dettes subordonnées et dettes rattachées		18 023	213	
Autres passifs et comptes de régularisation		30		
Produits et charges opérationnels			1 288	13 486
Services extérieurs			853	75

Note 33. – Projet d'affectation.

Le projet de résolutions présenté à l'Assemblée générale prévoit le versement d'un dividende et d'affecter le solde du résultat en réserves. En attente de délibération du conseil et de la validation de l'Assemblée générale.

Note 34. – Documents accessibles au public.

Conformément à l'article 9 du règlement 91-01 du Comité de Réglementation bancaire, ce document est disponible sur le site internet [www.banque-accord.com/institutionnel](http://www.banque-accord.com/institutionnel). Toute personne désireuse d'obtenir des renseignements complémentaires sur le groupe Banque-Accord peut, sans engagement, demander les documents :

— Par courrier : ONEY / BANQUE-ACCORD

Tour Périnor, 4/6 rue Jeanne Maillotte, 59110 La Madeleine

1. Par téléphone : 03 28 38 58 00

## VI. — Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés .

(Exercice clos le 31 décembre 2010.)

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

— le contrôle des comptes consolidés de la société Banque Accord S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;

— la justification de nos appréciations ;

— la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes consolidés. — Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 3.1 « Déclaration de conformité » de l'annexe aux états financiers consolidés qui décrit les nouvelles normes et interprétations appliquées à compter du 1er janvier 2010.

2. Justification des appréciations. — En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

— Estimations comptables :

– Votre société constitue des dépréciations sur les créances à la clientèle selon les modalités décrites dans la note 3.9.3 « Dépréciation des prêts et créances » de l'annexe aux états financiers consolidés.

Nos travaux ont notamment consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par la société et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction.

– Votre société procède systématiquement, à chaque clôture, à des tests de perte de valeur des goodwill selon les modalités décrites dans la note 3.11 « Dépréciation des immobilisations » de l'annexe aux états financiers consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en oeuvre de ces tests de perte de valeur ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que la note 3.11 « Dépréciation des immobilisations » de l'annexe aux états financiers consolidés donne une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérification spécifique. — Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris La Défense et Villeneuve d'Ascq, le 14 mars 2011.

*Les commissaires aux comptes :*

KPMG Audit  
Département de KPMG S.A. :

Rémy Tabuteau ;  
Associé,

aCéa :

Véronique Hottin-Douchet ;  
Associé.

## F. — Résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices.

(En euros.)

Nature des indications	2006	2007	2008	2009	2010
Capital en fin d'exercice :					
Capital social	28 158 260	28 200 300	28 594 640	28 694 460	28 795 040
Nombre des actions ordinaires existantes	1 407 913	1 410 015	1 429 732	1 434 723	1 439 752
Nombre des actions à dividende prioritaire existantes					
Nombre maximal d'actions futures à créer					
Par conversion d'obligations					
Par exercice de droits de souscription					
Operations et résultats de l'exercice :					
Chiffre d'affaires hors taxes (produits d'exploitation bancaire)	282 903 208	292 903 216	333 514 230	322 781 243	292 868 615
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotation aux amortissements, dépréciations et provisions	75 688 137	76 750 391	68 136 412	84 540 108	79 688 941
Impôts sur les bénéfices	18 345 561	16 769 852	19 210 753	13 703 585	8 440 004
Participation des salariés due au titre de l'exercice	2 850 740	2 785 035	3 073 894	3 572 448	3 326 521
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	28 466 432	34 945 795	24 726 361	16 935 132	12 935 470
Résultat distribué	10 291 844				
Résultats par actions :					

Résultat après impôts, participation des salaires, mais avant	38,71	40,56	32,07	46,88	47,48
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions					
Résultat après impôts, participation des salaires et dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	20,22	24,78	17,29	11,80	8,98
Dividende attribuée à chaque action	7,31	-0,00	-0,00	-0,00	-0,00
Personnel :					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	779	819	863	802	820
Montant de la masse salariale de l'exercice	22 358 977	25 140 067	27 468 208	28 653 446	29 756 626
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Charges sociales et charges de retraite)	9 893 194	10 159 730	14 184 040	14 578 948	15 410 235

**1103158**